

GRAND DOSSIER

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN MARTINIQUE

Basse-Pointe, L. PELUS

#7

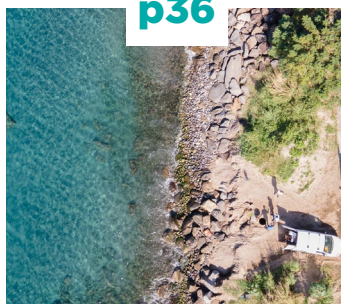
Décembre
2023

p11

Rés'eau

Actu du RÉS'EAU

p36



L'ODE finance

p38



Ailleurs

L'ASSAINISSEMENT, *des gestes à portée de tous*



JE NE VIDE PAS DE SUBSTANCES
CHIMIQUES (PEINTURES,
DILUANTS, HYDROCARBURES)
*dans mes WC ou dans
mon évier*



Pour déboucher mon évier,
J'UTILISE DE L'EAU BOUILLANTE ET
UNE VENTOUSE PLUTÔT QUE DES
PRODUITS CHIMIQUES



JE NE JETTE PAS DE LINGETTES,
DE COTONS TIGES, MÉDICAMENTS,
PRÉSERVATIFS, SERVIETTES
HYGIÉNIQUES, ROULEAUX
DE PAPIERS TOILETTES, DE COUCHES
dans les WC



J'UTILISE DES PRODUITS
MÉNAGERS
respectueux de l'environnement



JE PROCÈDE À LA VIDANGE
DE MON DISPOSITIF ANC
*selon les recommandations
du guide d'entretien*

NOS MILIEUX AQUATIQUES
SONT PRÉCIEUX,
préservons-les

Sommaire

- 02 Sensibilisation
- 03 Édito
- 04 L'art & l'eau
- 05 Partenaires
- 06 Actus ODE : projets en cours
- 11 Les actions du RÉSEau
- 14 Le grand dossier : L'assainissement collectif en Martinique

- 34 Point de vue
- 36 L'ODE finance
- 38 Ailleurs : les projets de coopération ODE
- 40 Les métiers à l'ODE
- 42 Agenda
- 44 Gouvernance
- 46 Inauguration du nouveau siège de l'ODE
- 47 Lexique



Équipe de rédaction

.....

Directrice de rédaction
Michéla ADIN

Rédactrice en chef
Mathilde EDMOND-
MARIETTE MINOTON

Secrétariat de rédaction
Cindy ADELAÏDE

Contributeurs
Andrée-Anne CLOTILDE
Lucas PELUS
et les agents de la Direction
de la Connaissance et des
Interventions de l'ODE.



Édito

**Chères lectrices,
Chers lecteurs,**

L'assainissement collectif : c'est le sujet de notre grand dossier en cette fin d'année. Je vous rassure tout de suite, l'idée n'est pas de « casser l'ambiance » avec un sujet qui peut sembler peu attrayant pour la période, mais tout de même, il faut bien qu'on en parle. L'ODE Martinique en parle !

Qu'on se le dise, il n'est pas si éloigné le temps où à la faveur de

la faible luminosité du crépuscule, des femmes et des enfants (car cette tâche leur était en général assignée) de nos centres-bourgs, accomplissaient quotidiennement la corvée du vidage et du nettoyage des pots de chambre. Leur contenu des dernières 24heures, était tout simplement rejeté dans la ravine d'à côté ou encore dans la mer à proximité des habitations. Dans les campagnes, plus simple était la tâche, car plus discret était le fait d'enterrer le contenu du pot dans le trou éloigné prévu à cet effet.

Cette situation de non-assainissement a duré dans certaines zones de la Martinique jusqu'à la fin des années 70. Aujourd'hui bien heureusement, grâce à des politiques volontaristes, les choses ont évolué et la quasi-totalité des Martiniquais bénéficie d'un mode d'assainissement, qu'il soit individuel (fosse septique), ou collectif (tout à l'égout).

Tout à l'égout ma foi libérateur et j'oserais dire déresponsabilisant, dans la mesure où il suffit pour l'usager de tirer la chasse d'eau et d'oublier ce qu'il a laissé dans la cuvette ; mieux, il n'a pas le souci de ce qu'il en advient, ni celui d'un équipement coûteux à entretenir.

Fausse liberté en réalité, car le tout se retrouve à un moment donné

dans la nature et singulièrement dans la mer pour ce qui concerne la Martinique. C'est donc un cycle.

Mais au fait, s'il s'agit d'un cycle, que se passe-t-il donc après l'action de la chasse d'eau libératrice ? Comment sont traités tous ces rejets ? Qui a la responsabilité de quoi ? Et finalement est-ce que cela fonctionne bien, ici, en Martinique ? Mais au fait quel impact sur l'environnement ?

Toutes ces questions essentielles trouveront, je le crois, des réponses dans ce 7^e numéro consacré à « l'assainissement collectif en Martinique », et nous répondrons également aux questions que vous ne posez pas. Ce faisant, nous nous inscrivons dans notre mission clé de développement de la connaissance de tous, sur l'eau et les milieux aquatiques, sans « casser l'ambiance », tout en posant les perspectives existantes.

Bonne lecture, et au nom de toute l'équipe de l'Office De l'Eau Martinique, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Michéla ADIN,
Directrice Générale de l'Office
De l'Eau Martinique,
Directrice de rédaction.

L'art & l'eau

C'est le pari de 3 artistes qui au travers d'un court métrage, démontrent que la création peut aussi être au service de la sensibilisation des enjeux de la biodiversité.

« En suscitant l'émerveillement, nous espérons que le public se rendra compte de la richesse de nos îles et plus particulièrement de l'importance de préserver et sauvegarder nos écosystèmes côtiers .»



Crédit : Krokot Productions - Danseuse : Anissa Zapata - Lieu : Le Diamant

Le film « ILE - Dancing for nature » est un projet hybride tourné en Martinique alliant la danse, le slam, la musique et la vidéo, pour sensibiliser à la sauvegarde du littoral, des fonds marins et de la vie insulaire.

À l'aube de l'inscription de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO, notre île, la Martinique porte haut l'étendard de la sauvegarde de la nature. Mais, la préservation

de son littoral est aussi un enjeu essentiel dans un contexte de crise climatique majeure et mondiale. Les trésors de biodiversité que sont les îles du monde entier sont aujourd'hui extrêmement fragilisées. Notamment par leur simple insularité, la montée des eaux et leur exposition à la pollution humaine, tels des carrefours entre les courants, les vents et les gestes de chacun. En réalité, c'est avant tout l'amour pour cette île qui a poussé les 3 artistes à créer

ce projet, afin que ce message soit propagé et qu'il œuvre à la survie de toutes les vies insulaires.

L'œuvre explore des paysages martiniquais sublimes à couper le souffle dans lesquels la danseuse, à travers la mise en mouvement du corps, met en relief la nécessité et l'urgence d'engagement, de passage à l'action. Le public est bercé par les mots poétiques et percutants, mais pas moins justes de la slameuse.



Crédit : Krokot Productions - Danseuse : Anissa Zapata - Lieu : Anse Couleuvre

Pour visionner le film, scannez le QR code.



Chorégraphie et danse :

Anissa Zapata

Texte original et voix slam :

Lola-Jeanne Cloquell dite « LOLA »

Production et réalisation :

Krokot productions, Lucas Pelus

Ce projet a bénéficié du soutien de l'Office Français de la Biodiversité et du Parc National Marin de la Martinique.

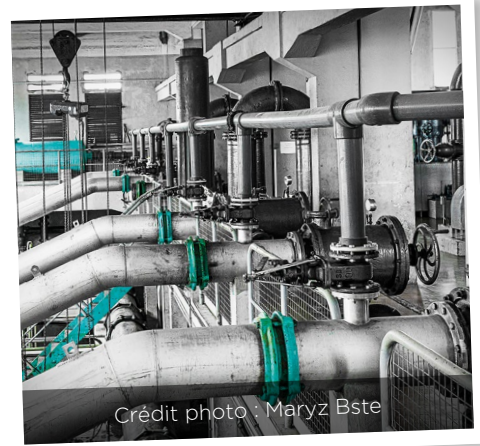
Les partenaires institutionnels

En route

vers la révision du Schéma Directeur d'Assainissement de la CACEM



Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des eaux usées est un document de programmation qui définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées.



Crédit photo : Maryz Bste

Il vise ainsi à :

- Protéger les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée ;
- Optimiser les coûts d'exploitation.

Pour cela, il comprend :

- Un descriptif détaillé (diagnostic) des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, c'est-à-dire le réseau d'assainissement et les stations d'épuration, qui permet de repérer les enjeux et les points à améliorer ;

- Un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.

Le précédent SDA de la CACEM avait été élaboré en 2011 pour une durée de 10 ans. Il s'agit aujourd'hui de le réviser afin de :

- Faire un bilan général de la situation actuelle et future du territoire face à la capacité du milieu récepteur ;
- Prendre en compte les évolutions du territoire de la CACEM, ainsi que les projections de planification urbaine des 4 communes membres : projets d'aménagement et de développement, zones ouvertes à l'urbanisation, zones sous tension, etc.

- Élaborer un nouveau programme d'actions tenant compte des priorités et des évolutions réglementaires de bonne gestion des équipements : surveillance, contrôles de branchement, autosurveillance du réseau, etc.

Véritable document stratégique et de prospective pour les 10 à 15 prochaines années, le SDA vise à s'assurer que l'évolution du système d'assainissement (de la collecte au traitement des eaux usées) est en adéquation avec le développement du territoire et les enjeux de protection du milieu naturel, mais aussi avec les capacités financières de la collectivité en charge de la compétence d'assainissement (CACEM).



Décanteur Godissard Odissy

UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS

L'une des étapes-clés de l'élaboration d'un SDA vise à définir un programme de réalisation des travaux d'investissement répondant aux besoins du territoire.

En effet, les réseaux de collecte des eaux usées et les stations d'épuration sont construits pour une période de vie théorique. Afin de les pérenniser, des entretiens réguliers, voire des réhabilitations, sont nécessaires. Ces investissements doivent s'opérer de façon hiérarchisée et planifiée.

Une attention particulière sera portée à l'augmentation du nombre de raccordements des habitations au réseau collectif. Cela passe par la construction de nouveaux réseaux et la mise aux normes de certaines stations d'épuration. En effet, compte tenu des dommages importants causés par les systèmes d'assainissement autonomes non conformes à la réglementation sur l'environnement, la CACEM réaffirme sa volonté de favoriser les raccordements au réseau public dans toutes les zones où cela est possible.

LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Enfin, réviser le SDA est également l'occasion de poser la réflexion sur le type d'assainissement à mettre en place en fonction des secteurs (collectif ou non collectif). Depuis la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992, la collectivité compétente en matière d'assainissement est tenue de définir les zones de son territoire relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif / autonome.

Aujourd'hui, 58% des habitants de la CACEM sont raccordés au « tout à l'égout ».

1

PSEE

Évolution de la liste des substances prises en compte pour l'évaluation de l'état écologique des cours d'eau au titre de la directive-cadre sur l'eau

01 - CONTEXTE

La maîtrise d'ouvrage du suivi réglementaire issu de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) relatif aux cours d'eau est assurée par l'ODE. L'objectif est d'évaluer l'état écologique et l'état chimique des cours d'eau et ses évolutions. Une évaluation finale est attribuée en fonction des résultats obtenus selon l'échelle de notation simplifiée compréhensible par tous : très bon état, bon état, état moyen, état médiocre, état mauvais.

En 2022, ce suivi couvre 20 cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire martiniquais. Plusieurs types de paramètres sont analysés : physico-chimiques (pH, température, oxygène dissous, taux de saturation en oxygène, nutriments), chimiques (métaux lourds,

pesticides, hydrocarbures, etc.) et biologiques (diatomées et macro-invertébrés).

En complément du suivi réglementaire des cours d'eau, l'ODE a mis en place un suivi de 177 molécules de type pesticides afin d'identifier et caractériser plus précisément la pression liée aux produits phytosanitaires (micro polluant type chlordécone, glyphosate).

L'Office De l'Eau publie annuellement les résultats du suivi DCE et du suivi « pesticides » des cours d'eau dans des rapports spécifiques disponible ici :



02 - PROBLÉMATIQUES

Les substances chimiques utilisées pour évaluer l'état écologique des cours d'eau sont définies par un arrêté national et sont divisées en deux groupes : les substances de l'état chimique (45 substances et groupes de substances) et les polluants spécifiques de l'état écologique (PSEE). La liste des PSEE

à prendre en compte dans l'évaluation de l'état écologique est différente en fonction des régions. En Martinique, la liste comprenait 9 substances jusqu'en 2022.

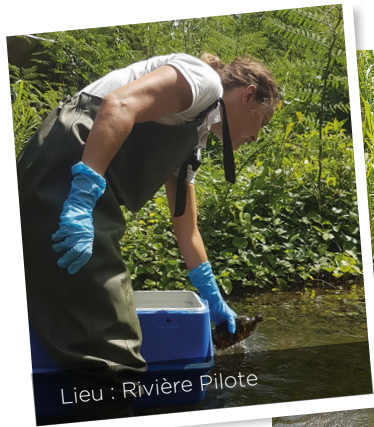
Le suivi des pesticides mis en œuvre par l'ODE (175 substances recherchées) a permis de mettre en avant que plusieurs molécules

de type pesticide, non incluses dans la liste des PSEE, sont mesurées régulièrement dans une partie des cours d'eau.

L'ODE a effectué une demande d'ajout de molécules auprès du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires via les groupes de travail nationaux liés à la DCE. Cette demande a été acceptée pour 3 molécules pouvant parfois être très proche ou dépasser les seuils environnementaux. Il s'agit de l'azoxystrobine (fongicide post récolte de la banane), le pendiméthaline (herbicide) et le diflufenicanil (herbicide).

03 - RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

La prise en compte de ces trois molécules dans le calcul de l'état écologique des cours d'eau a été intégrée dans l'arrêté d'évaluation qui est en cours de révision en ce moment. Cette action permettra de mieux faire ressortir la pression induite par ces pesticides s'ils dépassent les seuils environnementaux et d'alerter, si besoin, les pouvoirs publics, aussi bien au niveau local que national.



Lieu : Rivière Pilote



Crédit photos : L. PELUS

2

Assainissement, suivi industriel

01 - CONTEXTE & HISTORIQUE

La réglementation européenne sur l'eau est déclinée à l'échelle de districts hydrographiques (Rhône-Méditerranée, Martinique, etc.) au travers de plans de gestion nommés SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ces SDAGE sont établis sur des cycles de 6 ans et divisés en différentes phases, notamment un Etat

Des Lieux (EDL) et un bilan à mi-parcours. L'EDL est un diagnostic du district hydrographique (Martinique) comprenant :

- Un bilan de la qualité globale de l'eau (terrestre, littorale, souterraine),
- Un diagnostic des pressions/pollutions (assainissement, agriculture, industries, etc.),
- Une analyse des impacts.

02 - PROBLÉMATIQUE

Lors du diagnostic des différentes pressions de l'état des lieux, il s'avère que le secteur des industries montre un déficit de données en comparaison aux autres pressions (assainissement / agriculture).

Une étude sera menée avec pour objectifs de :

- Réaliser des visites de terrain sur les sites industriels,
- Collecter et bancariser les données sur les effluents industriels,
- Prélever des échantillons sur les milieux récepteurs afin d'évaluer l'impact des rejets d'effluents.

03 - MOYEN & FINANCEMENT

Un poste de Volontaire de Service Civique (VSC) a été ouvert au sein du service Connaissance des Milieux et des Pressions (CMP) pour une durée d'un an renouvelable.

Budget analyses d'eau : 36 749 €
Budget total : 56 183 €
Financement : 50 % OFB, 50 % ODE.

04 - RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

Un rapport de synthèse de l'étude sera publié sur le site de l'Observatoire de l'Eau. Ces travaux alimenteront en parallèle l'état

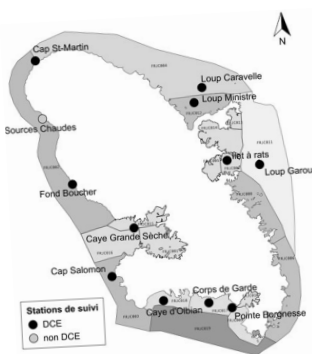
des lieux du SDAGE. Une base de données Excel compilera toutes les données recueillies (liste des industriels, emplacement des rejets, flux de pollution, etc.).



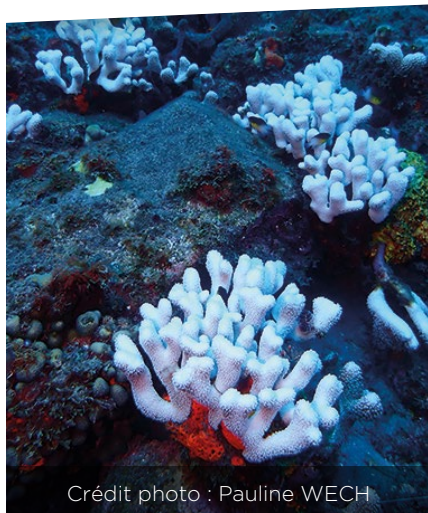
Lieu : Usine Denel, Gros Morne, Crédit : L PELUS, ODE

3

Blanchissement des coraux



Carte de la Martinique avec les points de prélèvements.



Crédit photo : Pauline WECH

01 - CONTEXTE

Depuis plusieurs semaines maintenant, la température de l'eau de mer en Martinique et dans la Caraïbes dépasse les 30°C. Cette eau de mer surchauffée engendre un phénomène de blanchissement des coraux.

Les coraux sont des êtres vivants qui cohabitent dans un squelette calcaire avec des zooxanthelles. Cette petite algue, indispensable au corail, est expulsée lors des périodes de stress (c'est le cas avec la température importante de l'eau). Il en résulte des coraux blanchis.

Ce phénomène peut être réversible si la température élevée de l'eau ne dure pas dans le temps. Même si les coraux sont résilients et peuvent survivre à ce phénomène, les multiples pressions anthropiques chroniques auxquels ils sont soumis (mauvaise qualité de l'eau, dégradation mécanique, etc.) réduit leur taux de survie.

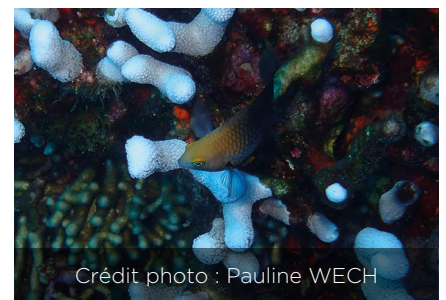
Les coraux sont indispensables à nos écosystèmes et ils nous rendent de nombreux services (pêche, protection des côtes, etc.). Leur disparition serait un désastre pour le milieu marin et les êtres humains.

02 - ACTION

Dans le cadre des missions de suivi de l'Office De l'Eau, deux campagnes de prélèvements sont organisées en concertation avec le Parc Marin et la DEAL pour évaluer les dégâts de ce phénomène sur les communautés coralliennes. La 1^{ère} campagne de suivi a été effectuée durant le pic de température (c'est-à-dire courant octobre) et la seconde campagne de suivi s'organiserait après la fin du phénomène de blanchissement. Les suivis sont réalisés autour de la Martinique sur 12 stations.

03 - MOYEN & FINANCEMENT

ODE : 32 000 euros TTC par campagne de suivi soit 64 000 euros TTC au total.



Crédit photo : Pauline WECH

04 - RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

La première campagne permet d'identifier les espèces et la proportion de colonies touchées par le blanchissement. La seconde campagne permettra d'évaluer le taux de survie des différentes espèces et d'identifier les espèces les plus résistantes. Des actions de conservation pourront être envisagées en fonction de ces résultats.

4

Économie d'eau dans les entreprises

01 - CONTEXTE

Le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'ODE reprend et renforce plusieurs **dispositifs d'accompagnement des professionnels du monde économique dans l'objectif de préserver la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau**, tant en qualité qu'en quantité. Les leviers d'action sont multiples : appui technique, financement, information et sensibilisation ainsi que la formation des acteurs.

02 - PROBLÉMATIQUE

Cette politique ambitieuse se heurte cependant à la difficulté de pouvoir mobiliser efficacement l'ensemble des acteurs qui composent le tissu économique martiniquais.

Face à ce constat, l'ODE en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'une part, et la Chambre de Métiers et d'Artisanat d'autre part, ont décidé de mettre en commun

leurs capacités d'action afin d'accompagner les entreprises locales dans une démarche durable visant à diminuer leurs impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

03 - MOYEN & FINANCEMENT

L'appel à projets « **Economies d'eau pour les entreprises** » visait à sélectionner et financer des entreprises engagées pour des projets d'économie d'eau sous diverses formes : réutilisation des eaux de pluie, dispositifs hydro économes, recirculation des eaux de process, sensibilisation et formation des personnels à la sobriété, etc.

Deux appels à projets ont été lancés :

- Par la CCIM en mars 2022 à destination de ses entreprises ressortissantes (enveloppe ODE globale de **150 000€** /taux de financement maximum de **50%**). Après réunion du jury en janvier 2023, **14 dossiers pour un montant total de subvention de 152 943,94€** ont été retenus. 2 dossiers sont réorientés

vers un autre financement compte tenu de leurs spécificités et leurs coûts. Le montant moyen de subvention est d'environ 11 000€.

- Par la CCIM en mai 2022 à destination des artisans ressortissants (enveloppe ODE globale de **100 000€** / taux de financement maximum de **80%**). Après réunion du jury en janvier 2023, **11 dossiers pour un montant total de subvention de 73 689,70€** ont été retenus. Le montant moyen de subvention est d'environ 6 700€.

04 - RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

L'ensemble des conventions de subventionnement a été établi. La mise en œuvre des projets portés par les entreprises lauréates se fait progressivement. L'ODE reviendra avec les chambres consulaires vers les bénéficiaires pour évaluer les économies d'eau réalisées. La promotion des projets les plus efficaces sera réalisée dans les réseaux professionnels animés par les chambres et par l'ODE auprès du grand public.

5

Convention avec l'université de Poitiers : inventaire des communautés de poissons et de crustacés par métabarcoding dans les cours d'eau de Martinique

01 - CONTEXTE & HISTORIQUE

Les milieux aquatiques sont des écosystèmes d'une importance écologique majeure, d'une extrême fragilité, bien souvent soumis à des pressions anthropiques fortes (modifications, destruction, introduction d'espèces exotiques...) qui entraînent leur dégradation globale (habitats et biodiversité). Les suivis biologiques de ces milieux basés sur les inventaires faunistiques et floristiques permettent d'une part de se rendre compte de leur diversité spécifique et de leur importance en termes d'endémisme, et d'autre part d'estimer leur état de conservation et de perturbation. Ils permettent

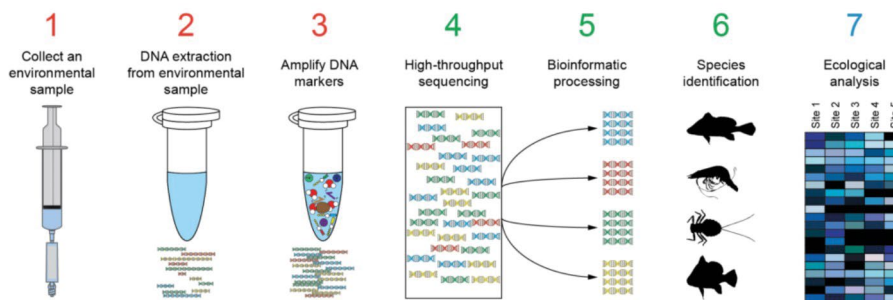
de révéler les sites à fort enjeu de conservation. Bien qu'il existe des atlas de biodiversité chez les groupes les plus emblématiques comme les crustacés et les poissons en Martinique, ces données restent parcellaires dues à la difficulté de mise en place des techniques d'inventaires classiques et nécessitent une réactualisation au regard de la dégradation continue des écosystèmes et de l'introduction récente d'espèces invasives pouvant impacter la biodiversité locale. Ils permettent également une veille écologique sur l'introduction d'espèces exotiques comme les plécos et l'écrevisse bleue d'Australie introduit en Martinique récemment.



Source : INRAE



Source : ODE



Metabarcoding workflow. Source : <http://www.naturemetrics.co.uk>

02 - PROBLÉMATIQUE

En écosystèmes d'eau douce, ces inventaires sont principalement réalisés par pêches électriques ou par capture. Cependant, ces méthodes dites « traditionnelles » ont montré leurs limites et sont dépendantes de certains paramètres (densités et tailles d'individus, conditions météorologiques et saisonnières impactant leur stade de vie et leur activité). Elles se révèlent souvent inefficaces dans la détection de certaines espèces rares ou difficiles à trouver. De plus, ces techniques d'inventaire sont souvent perturbantes pour le milieu et peuvent occasionner des mortalités d'individus. Elles requièrent des moyens importants en termes humain, logistique et financier ce qui limite leur application spatiale et temporelle.

Avec l'amélioration des techniques d'amplification et de séquençage, les inventaires biologiques notamment en milieu aquatique se sont tournés vers la caractérisation d'une espèce ou de communauté par l'ADN présent dans le milieu. Cette nouvelle méthodologie est appelée ADN environnemental (ADNe). Ces inven-

taires se basent sur la présence d'ADN libérés dans l'eau par les organismes aquatiques, via leur fèces, le mucus, des fragments de peau. Ceci permet de s'affranchir de la capture des individus ou de leur observation. De plus, elle est indépendante de leur période d'activité et permet de les détecter à n'importe quel stade de la vie. Cette technique s'est révélée très performante pour des espèces difficiles à capturer ou à observer et également pour des espèces rares. Cette méthode biologique a l'avantage de ne pas impacter le milieu, d'être moins chronophage et moins coûteuse en moyens humains et logistiques. Elle peut fournir des inventaires rapides sur de larges échelles spatiales.

Pour obtenir une liste des espèces présentes pour un groupe donné (Mollusques, Crustacés, Poisson, ...) on utilise le metabarcoding. Cette méthode dite « metabarcoding » permet d'identifier, grâce aux techniques de séquençage de nouvelle génération (NGS), toutes les espèces présentes dans un cours d'eau, suivant les taxons ciblés, en faisant donc un outil de veille environnementale efficace.

03 - MOYEN & FINANCEMENT

Coût total du projet : 457 478€ HT sur 3 ans (03/07/2023 - 30/06/2026)
L'ODE contribue financièrement pour un montant de 40 000€ HT.

04 - RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

Cette étude permettra de constituer la première base de données moléculaires sur les groupes les plus représentatifs des milieux aquatiques d'eaux douces à savoir les poissons et crustacés et d'autre part, le cortège de larves constitutif des titiris largement consommés en Martinique. Ces données serviront ensuite de référence pour la mise en place d'inventaire par la méthode du metabarcoding appliquée à une large échelle sur le territoire martiniquais (30 cours d'eau avec deux stations (amont et aval) dont la diversité spécifique reste largement méconnue car très peu investiguée. Elle permettra d'établir une veille écologique sur les espèces exotiques envahissantes (EES) considérées comme facteur prépondérant de la dégradation des écosystèmes et de l'érosion de la biodiversité.



Credit L Pelus, ODE - Plante : Canna Indica - Lieu : Mansarde Rancée, Le Francois

6

Partenariat Conservatoire Botanique National de Martinique

01 - CONTEXTE & HISTORIQUE

La montée en puissance des thématiques rivières et botaniques a permis l'émergence d'un nouveau partenariat. En 2023, l'ODE et le Conservatoire Botanique National de Martinique s'engagent pour un partenariat de 5 ans.

02 - PROBLÉMATIQUE

Les problématiques identifiées sont les suivantes :

- L'amélioration de la connaissance des ripisylves de Martinique ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales ;
- La préservation et mise en valeur des ripisylves ;
- La communication, information et sensibilisation des scolaires et du grand public ;
- La formation des acteurs gestion-

naires des milieux naturels ;

- L'optimisation des moyens de communication entre les deux structures ODE et Conservatoire ;
- La mutualisation des moyens techniques et humains.

03 - MOYEN & FINANCEMENT

Le coût total du programme s'élève à 44 000€. La part de l'ODE s'élève à 22 000€.

04 - RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

Dès 2023, des livrables sont attendus à savoir des sessions de formations des acteurs de l'eau et des riverains des rivières sur l'entretien des ripisylves, de l'assistance technique sur la restauration des ripisylves de l'expertise botanique du projet CARIBSAN.

7

« Universités de l'eau » spécial collectivités territoriales de Martinique

01 - CONTEXTE & HISTORIQUE

Depuis 2020, l'Office De l'Eau propose des « Universités De l'Eau » à divers publics martiniquais. En 2023, l'ODE en partenariat avec le CNFPT propose des Universités de l'Eau à destination des agents des collectivités territoriales.

02 - PROBLÉMATIQUE

Le but est de délivrer de la connaissance objective par le biais d'une formation à destination d'un public non sachant et non technicien sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau. Cette action n'est ni une tribune politique ni un espace de revendication. Cette formation comprend 2 modules : « **De la nature à l'infrastructure** » sera

consacré au Grand Cycle de l'Eau, à la gouvernance (organisation des compétences, composition du prix de l'eau, politique sociale de l'eau). Le second module « **De l'infrastructure à la nature...** » en passant par le robinet, s'intéressera au Petit Cycle de l'Eau (eau potable, assainissement, pluvial). A l'issue de cette formation, une attestation CNFPT sera délivrée aux participants qui auront suivi les 2 modules.

03 - MOYEN & FINANCEMENT

Ces modules sont organisés en partenariat avec le CNFPT. Le coût total de l'action s'élève environ à 3 500,00€.

04 - RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

Les agents territoriaux pourront

obtenir un socle de connaissances globales sur la gestion de l'eau en Martinique, les problématiques liées à l'assainissement, et les principales pressions sur les milieux aquatiques de l'île.



Credit photo : ODE

Actu du RÉS'EAU



Les actus partenaires

Du
RÉS'EAU

Le RÉS'EAU ODE Martinique célèbre ses 3 ans

Le RÉS'EAU est un réseau d'acteurs sur lequel l'ODE s'appuie pour amplifier sa mission de sensibilisation. Il permet de : territorialiser, multiplier le type d'acteurs, de supports, de lieux et d'actions, de publics. Il a pour objectif une meilleure appropriation des problématiques de protection des milieux aquatiques et implication du grand public.

Cette dynamique de RÉS'EAU vise **les associations, les établissements de l'Éducation nationale, les entreprises, les centres de loisirs, les caisses des écoles, etc.**

À noter que ce dispositif exclut les collectivités territoriales et les acteurs dont la mission principale est la sensibilisation à la préservation d'un milieu humide ou aquatique. L'ODE

se réserve le droit de valider les demandes d'adhésion au RÉS'EAU.

Pour toute demande d'adhésion, veuillez contacter la Cellule Animation & sensibilisation de l'ODE par courriel sensibilisation@eamartinique.fr ou par téléphone 0696 41 74 97.

Pour plus
d'informations,
consultez le site
de l'ODE.



CE SONT 26 MEMBRES INSCRITS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DU RÉS'EAU ODE MARTINIQUE

Université Populaire et de la Prévention Martinique (UPP)
Association Passerelle
Association LA CATALANE
Association Martinique Jeunesse Solidarité (MJS)
Association Zéro déchet Martinique



ASSOCIATION
PASSERELLE

ASSOCIATION
LA CATALANE

UNIVERSITÉ POPULAIRE
ET DE PRÉVENTION (UPP)



UNIVERSITÉ POPULAIRE ET DE LA PRÉVENTION MARTINIQUE (UPP)

L'association œuvre pour la prévention des risques majeurs ; la mise en place et le développement d'actions éducatives, sociales, culturelles, sportives, de loisirs, de solidarité, d'entraide et de prévention dans d'autres domaines (santé, sécurité routière, etc.) ; la transmission des savoirs.

CONTACT :

- **Courriel :** cyparis.85@gmail.com
- **Adresse :** quartier Bois Neuf, Morne Pitault - 97240 LE FRANÇOIS
- **Téléphone :** 0596 61 22 24
- **Facebook :** UPP Université Populaire et de la Prévention.



ASSOCIATION LA CATALANE

Association LA CATALANE est une association sportive et culturelle, de l'école Isidore Pierre-Louis du Lorrain. Le projet d'école s'intitule «Une école à l'eau !». L'association est engagée dans une programmation scientifique axée sur la biodiversité marine et l'eau en tant qu'élément.

CONTACT :

- **Courriel :** sabrina.levraud@gmail.com
- **Adresse :** école Isidore Pierre Louis Rue Jules Ferry 97214 LE LORRAIN
- **Téléphone :** 0596 53 44 17



ASSOCIATION PASSERELLE

L'association Passerelle a pour but la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité, d'actions de soutien à la parentalité et d'activités éducatives et culturelles en direction des enfants et de leurs parents.

À ce titre, elle organise l'aide aux devoirs pour les jeunes du CP à la 3^{ème} ainsi que des ateliers pour la protection de la nature et la

connaissance de la biodiversité. Ses bénéficiaires peuvent participer à des visites découvertes de musées et de lieux du patrimoine et des conférences-débats.

Leurs actions ont pour objectif de développer les compétences parentales en matière de suivi scolaire, de renforcer le lien famille-école et d'accroître leurs connaissances sur l'enfant et l'adolescent.

CONTACT :

- **Courriel :** apal.prod@orange.fr ou associationpasserelle97225@gmail.com
- **Adresse :** Chez Madame Maitrel Béatrix Fond Lahaye - 97233 SCHËLCHER
- **Téléphone :** 0696 45 26 28
0596 61 33 29



MARTINIQUE
JEUNESSE
SOLIDARITÉ

CONTACT :

- **Courriel :** asso.mjs@gmail.com
- **Adresse :** immeuble sis 4B
Rue du Général De Gaulle
97214 LE LORRAIN
- **Téléphone :** 0696 26 35 97
- **Instagram :** association_mjs

ASSOCIATION MARTINIQUE JEUNESSE SOLIDARITÉ (MJS)

L'Association Martinique Jeunesse Solidarité (MJS) créée en 2016, a pour but de réduire les inégalités sociales, éducatives et culturelles

en Martinique. Implantée dans le Centre afin de proposer de l'aide aux devoirs, elle intervient également dans le Nord de la Martinique auprès de 500 jeunes ainsi que leurs familles.

Plusieurs activités sont développées telles que de l'accompagnement scolaire, des ateliers parentalité, des ateliers manuels, des formations civiques et citoyennes et informatiques.

ASSOCIATION ZÉRO DÉCHET MARTINIQUE

L'Association Zéro déchet Martinique a pour objet de promouvoir le zéro déchet en Martinique. Ses activités d'utilité sociale et publique sont les suivantes :

- Éduquer la population dans son ensemble aux pratiques « zéro déchet » et promouvoir l'économie circulaire ;
- Initier des projets d'insertion par l'activité économique à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi, des personnes habitant dans les quartiers de la politique de la ville ou des personnes en situation de handicap.

CONTACT :

- **Courriel :** zd.972@lilo.org
- **Adresse :** 16 Domaine de la Charmeuse, 97200 FORT DE FRANCE
- **Facebook :** Zero dechet martinique
- **Site Internet :** www.zd972.com

ZÉRO DÉCHET
MARTINIQUE



L'assainissement collectif en Martinique



Crédit : L. Pelus, ODE - Lieu : Le Carbet

Introduction.

HISTOIRE DE L'ASSAINISSEMENT EN MARTINIQUE

L'assainissement vise à traiter et éliminer les déchets humains et les eaux usées. En Martinique, comme partout ailleurs, l'assainissement revêt une importance cruciale pour protéger la santé des populations et préserver l'environnement.

L'assainissement trouve ses racines dans l'histoire de l'hygiène publique avec la prise de conscience de la propagation des épidémies par l'eau contaminée. « Nous buvons 90% de nos maladies » affirmait Louis Pasteur en 1880. En Haïti, en 2010 une épidémie de choléra a fait des milliers de morts par ce biais.

Sous l'impulsion des « ingénieurs hygiénistes », des travaux de réseaux pour évacuer les eaux usées des grandes villes européennes et la mise en place de services d'enlèvement des ordures ménagères se développent dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle.

Les débuts de l'assainissement en Martinique remontent à la première partie du 20^{ème} siècle en milieu urbain, et notamment à Fort-de-France. Les citadins qui en avaient les moyens, disposaient d'un service d'enlèvement des matières excrémentielles. Cette collecte d'abord effectuée par des « vidangeuses » a été remplacée dans les années 1930 par le service des « tinettes » mieux organisé. Les matières étaient évacuées en mer principalement à la pointe Simon. Dans les zones rurales, les pots de chambre ou seaux hygiéniques étaient vidés dans la nature avoisinante.

L'arrivée progressive de l'eau courante dans les maisons a bouleversé les pratiques liées à l'hygiène. Les toilettes et salles de bain se sont généralisées, mais un important volume d'eaux souillées était rejeté dans les caniveaux.

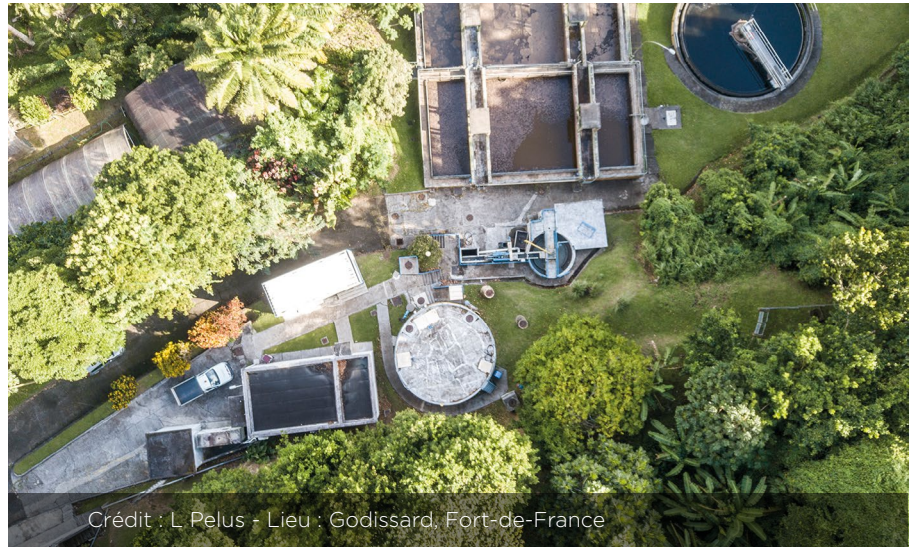
Face aux risques d'épidémie (typhoïde, choléra, etc.) et dans

un contexte d'installation massive des martiniquais en ville, des travaux sont réalisés à Fort-de-France dès les années 1950 sous l'impulsion d'Aimé Césaire et du Docteur Pierre Alier. Un réseau sous vide est installé dans le centre de Fort-de-France et les eaux usées sont rejetées en mer, sans traitement, grâce à la station d'auto-curage de la pointe Simon. Dans d'autres secteurs, comme Volga-plage, des regards de collecte publics sont installés pour que les habitants puissent y vidanger leurs bacs d'aisance. Ce sont encore majoritairement les canaux pluviaux qui permettent l'évacuation des eaux usées non traitées vers les rivières et la mer.

Dans les années 1960-1980, un assainissement collectif moderne se met progressivement en place dans les centres-bourgs et quartiers urbains les plus denses avec l'installation de réseaux de collecte et de stations d'épuration. Les habitations non desservies s'équipent de fosses septiques sommaires, mais aux normes de l'époque.

Depuis, les programmes se sont succédés pour améliorer l'assainissement : construction et modernisation des stations d'épuration, extension des réseaux, renforcement de l'assainissement individuel, sensibilisation de la population à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, etc.

Néanmoins, la situation reste préoccupante. L'effort à produire pour atteindre un assainissement collectif optimal est de tous les instants et concerne l'ensemble des acteurs impliqués.



Crédit : L Pelus - Lieu : Godissard, Fort-de-France

L'assainissement collectif

DÉFINITIONS, RÉGLEMENTATION ET ORGANISATION TERRITORIALE

DÉFINITIONS ET RÉGLEMENTATION

Assainissement collectif

L'Assainissement Collectif (AC) est à distinguer de l'Assainissement Non Collectif (ANC). Le premier décrit un système public de collecte des eaux usées qui sont ensuite acheminées vers une station de traitement avant d'être rejetées dans l'environnement. En assainissement non collectif, les habitations ne sont pas reliées au réseau public d'assainissement et chaque habitation ou groupe d'habitations dispose de son propre système individuel de traitement des eaux usées. En assainissement collectif, un groupe d'habitations,

un quartier, une ou plusieurs villes sont assainies via un ou plusieurs ouvrages de traitement mutualisés. On parle d'agglomération d'assainissement. L'assainissement collectif concerne tout type et toute taille de réseau et de systèmes d'épuration.

Zonage d'assainissement

L'assainissement collectif est avant tout défini par la réglementation qui impose aux collectivités locales de l'organiser en définissant un zonage établi à la suite d'études techniques et financières. Les collectivités compétentes délimitent les secteurs dans lesquels elles assurent ou elles assureront à terme la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que les secteurs où les habitants doivent prendre en charge eux-mêmes leur assainissement. En contrepartie du service, les propriétaires d'immeubles ont l'obligation de se raccorder (sauf trop fortes contraintes techniques ou financières) et la collectivité facture le service.

Il existe des immeubles desservis par des réseaux et disposant de systèmes de traitements communs privés qui ne relèvent pas de l'assainissement collectif comme des lotissements, des zones d'activités, des immeubles du parc locatif social, etc.

L'assainissement collectif est donc le fait de la gestion publique du service.

Initialement compétence obligatoire des communes, l'assainissement est depuis le 1^{er} janvier 2020 la responsabilité des établissements de coopération intercommunale. Cette compétence comprend « le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues et autres sous-produits ».

En Martinique, ce sont les trois communautés d'agglomération qui sont les autorités organisatrices des services d'eau et assurent la mission d'assainissement collectif.



Crédit : L Pelus, ODE - Lieu : Basse Pointe, station Hackaert

Cadre réglementaire de l'assainissement collectif

La Directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines fixe des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques.

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et non-collectifs porte la transcription en droit français de la DERU en

précisant l'évaluation de la conformité des systèmes de collecte des eaux usées.

L'assainissement est encadré par différents codes juridiques (collectivités territoriales, santé et environnement) qui précisent notamment les responsabilités et obligations des acteurs.

Le niveau local (arrêtés préfectoraux, PLU) peut également imposer des prescriptions en matière d'assainissement, et notamment fixer des seuils de rejet plus restrictifs que l'arrêté national.



Crédit : L Pelus, ODE - Lieu : Lamentin, Pelletier

EAU USÉE

Assainissement collectif

Une eau usée est le résultat de l'utilisation par les activités humaines de l'eau potable, d'une eau de process ou encore d'apport d'eaux pluviales.

En assainissement collectif, on retrouve majoritairement des eaux usées domestiques ou d'activités assimilées (bureaux, services, commerces, ...). Mais, il existe également des activités artisanales, industrielles ou de soins, raccordées au réseau collectif, qui peuvent apporter des eaux usées contenant des polluants plus spécifiques. Dans ce cas, l'autorité organisatrice peut donner des prescriptions spécifiques de prétraitement avant déversement dans le réseau et appliquer une facturation différentielle.

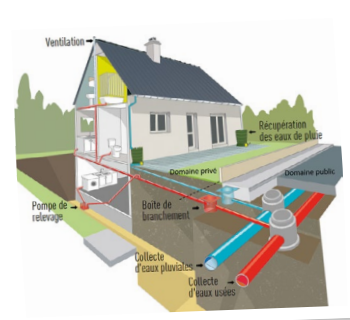
Réseau d'assainissement et station d'épuration des eaux usées (STEU)

Un système d'assainissement collectif comprend au minimum deux parties :

- **Le réseau de collecte** est un ensemble d'ouvrages le plus souvent souterrains (boîtes de branchement, regards,

Type de polluant	Source principale
Matières en suspension	Résidus ménagers de nourriture, de lavage, cellules mortes, etc.
Matières carbonées	
Azote	Urines et fèces
Phosphore	
Graisses	Activités de cuisine, de restauration et des métiers de bouche
Sables, hydrocarbures et macrodéchets	Principalement apportés par l'apport en eaux pluviales dans les réseaux et les mauvaises pratiques des usagers
Micropolluants minéraux et organiques	Résidus médicamenteux, cosmétiques et d'hygiène Microplastiques provenant des lessives de linge synthétique Micropolluants divers d'activités économiques et de bricolage

canalisations, ouvrages de relevage, etc.). Un réseau d'eaux usées peut être séparatif (eaux usées seules) ou unitaire (eaux usées collectées avec les eaux pluviales). En Martinique, l'ensemble du réseau est théoriquement séparatif, même si dans les faits de nombreux



Crédit : AESN

apports d'eaux pluviales sont constatés et, qu'à l'inverse, des eaux usées sont rejetées dans le réseau des eaux pluviales. Le réseau d'assainissement conduit les eaux usées vers un ouvrage de traitement.

- **Une station d'épuration** qui constitue à l'exutoire du réseau l'ouvrage de traitement des eaux usées. Il existe différents types de systèmes de traitement. Les eaux traitées sont restituées aux milieux naturels en rivière, à la mer ou pour une nouvelle utilisation. Des exigences de qualité des eaux rejetées sont fixées par la réglementation selon la taille de l'ouvrage, la sensibilité du milieu récepteur,

ou l'éventuelle réutilisation envisagée.

CHARGE POLLUANTE ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT

Un flux d'eaux usées est caractérisé par sa charge polluante :

- La charge hydraulique : rapport entre le volume d'eau usée entrant et la capacité volumétrique de traitement de la STEU. Elle n'est pas forcément corrélée à la quantité de pollution car des eaux pluviales ou autres peuvent venir en mélange avec les eaux usées.
- La charge organique : c'est le rapport entre la quantité de pollution arrivant à la STEU et sa capacité maximale de traitement

ou capacité nominale. Directement corrélée aux activités que le réseau collecte, elle est souvent traduite en DBO5.

Ces deux valeurs sont essentielles pour dimensionner les ouvrages de traitement qui doivent être à la fois capables d'absorber les volumes sans débordement et de traiter la charge polluante.

L'unité usuelle pour décrire l'apport d'eaux usées ou la capacité de traitement de l'ouvrage, est le nombre d'équivalent habitant (EH). Un EH traduit à peu près la charge apportée par une personne adulte dans une journée.



Crédit : L Pelus, ODE - Lieu : Dillon à Fort-de-France

Equivalent Habitant (EH)

L'équivalent habitant (EH), unité de mesure pour dimensionner une station d'épuration se base sur la quantité de pollution émise par personne adulte sur une journée (excrétât, hygiène, vaisselle, etc).

Un EH correspond à la charge organique biodégradable de 60g de DBO5 (quantité d'oxygène

consommée par les bactéries en 5 jours).

Pour une approche rapide de dimensionnement, on peut utiliser des tables d'équivalence (1 EH par pièce principale d'habitation, 0,2 EH pour un employé de bureau, etc.). Pour les travaux de construction de STEU, il convient de mesurer plus précisément les flux grâce à des campagnes de métrologie.

Le flux de pollution d'une agglomération d'assainissement ou la capacité nominale de l'ouvrage de traitement, déterminent les différents seuils d'application des réglementations et normes : 200 EH à partir duquel les ouvrages relèvent d'un régime d'autorisation et de contrôle par l'Etat, 2000 EH à partir duquel les modalités de suivi sont relevées, 10 000 EH à partir duquel des obligations supplémentaires de suivi et de rapportage au titre de la réglementation européenne sont applicables, etc.

Missions pour l'assainissement

Acteurs

Collectivités territoriales autorités organisatrices des services d'eau

(CapNord, CACEM (Odyssey par délégation), CAESM (Espace Sud))

Acteurs

Structures privées ou publiques en charge de l'exploitation du service

(Odyssey, SME, SEA/SOMANET)

Acteurs

Maires

(Toutes les communes de l'île)

Missions

- ✓ Organisent le service d'assainissement Responsables juridiquement et financièrement notamment en cas de dommage à l'environnement
- ✓ Définissent un zonage d'assainissement suite à des études techniques et financières
- ✓ Fixent les prix et établissent un règlement de service
- ✓ Sont propriétaires des infrastructures. Provisionnent pour leur renouvellement et leurs extensions
- ✓ Recrutent, dirigent et contrôlent l'exploitant des ouvrages et du service
- ✓ Rendent compte à l'Etat et aux usagers sur le prix et la qualité du service
- ✓ Collectent une redevance de participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) auprès des nouveaux raccordés

Missions

- ✓ Assurent le bon fonctionnement des ouvrages de collecte et de traitement pour le compte des collectivités
- ✓ Contrôlent les paramètres relatifs au fonctionnement du système d'assainissement afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de traitement
- ✓ Assurent la facturation du service, collectent et reversent les taxes associées (TVA, octroi de mer, redevance de bassin sur l'eau, etc.)
- ✓ Rendent compte à la collectivité organisatrice et la police de l'eau d'éventuels désordres
- ✓ Gèrent les sous-produits issus du traitement : boues, sables, graisses, refus de dégrillage, etc.

Missions

- ✓ Conservent la police générale de salubrité publique
- ✓ Désignent leurs représentants au sein de l'EPCI
- ✓ Ont la responsabilité de sites de baignade pouvant être impactés par l'assainissement

Acteurs

Usagers

Missions

- ✓ Doivent se raccorder, se conformer au règlement de service et s'acquitter des factures d'assainissement dans les zones concernées
- ✓ Sont informés sur le prix et la qualité du service par la collectivité organisatrice



Acteurs

Services déconcentrés de l'Etat

(Préfecture, DEAL, ARS, DAAF)

Missions

- ✓ Délivrent des autorisations d'exploiter assorties de prescriptions minimales de rejet et de modalités d'autocontrôle
- ✓ Assurent le contrôle de fonctionnement au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques
- ✓ Surveillent les activités non domestiques raccordées au réseau
- ✓ Gèrent des fonds d'investissement pour le renouvellement des infrastructures

Acteurs

Comité de l'eau et de la biodiversité

(40 membres répartis en trois collèges représentant toutes les parties prenantes)

Missions

- ✓ Élabore l'état des lieux du bassin et le SDAGE qui contient des prescriptions spécifiques en termes d'assainissement

Acteurs

Office Français de la Biodiversité

Missions

- ✓ Assure la police de la nature
- ✓ Gère le fond de solidarité inter bassins pouvant financer l'assainissement en outre-mer

Acteurs

Bureaux d'étude Entreprises de travaux

(Egis, Suez, SCE, COTRAM, SOGEA, Eiffage, Assinée, etc.)

Missions

- ✓ Réalisent pour le compte des maîtres d'ouvrage les études et travaux de renouvellement ou d'extension des réseaux d'assainissement ou STEU

Acteurs

Prestataires de traitement des sous-produits

(Vidangeurs, TerraViva, SMTVD, UTMV)

Missions

- ✓ Prennent en charge les sous-produits de l'assainissement (boues, sables, graisses, etc.) pour une éventuelle valorisation matière ou énergie

Acteurs

Collectivité Territoriale de Martinique

Missions

- ✓ Porte le fonds d'aide aux communes disponible pour l'assainissement
- ✓ Est autorité de gestion des fonds européens notamment pour l'assainissement
- ✓ Pilote le plan de prévention et de gestion des déchets comportant des dispositions connexes à l'assainissement

Acteurs

Office De l'Eau

(19 membres constituant le CA issus d'un vote du CEB)

Missions

- ✓ Finance le renouvellement et le développement des réseaux et STEU à partir des redevances de bassin
- ✓ Assure le contrôle des équipements et valide les données d'autosurveillance
- ✓ Appui techniquement et forme les maîtres d'ouvrage et les exploitants
- ✓ Surveille les milieux et la pression de pollution par l'assainissement
- ✓ Communique auprès de la population sur l'assainissement et les bonnes pratiques associées
- ✓ Développe des solutions innovantes pour l'assainissement

Focus

LE RÔLE ESSENTIEL DU COUPLE COLLECTIVITÉ ORGANISATRICE/EXPLOITANT

La collectivité organisatrice est propriétaire des infrastructures et est responsable juridiquement de la bonne mise en place du service. Elle peut confier toute ou partie de l'exploitation à un prestataire.

Les configurations suivantes existent en Martinique :

- **CACEM** : opère via Odysse, régie à « personnalité morale et autonomie financière ». Elle dispose de son conseil d'administration (élus communautaires et représentants des administrations et associations), d'un budget propre et vote ses tarifs. Elle possède une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour réaliser les investissements.

- **CAP NORD** : opère en régie avec des marchés de prestations de service sauf pour les communes de La Trinité et du Robert dont l'exploitation est confiée à la SME par contrat d'affermage (à échéance du 31 mars 2027). C'est la SME qui facture l'assainissement en tant qu'opérateur pour l'eau potable et reverse une redevance à CapNord pour réaliser les investissements en assainissement.
- **CAESM** : Elle est en contrat d'affermage avec la SME pour toutes ses communes jusqu'au 31 mars 2027.

La bonne articulation contractuelle et fonctionnelle entre la collectivité organisatrice et son exploitant conditionne la qualité du service rendu aux usagers et aux milieux naturels.



Crédit : L. Pelus, ODE - Lieu : Desmarinières, La Trinité

Infrastructures et fonctionnement technique

INFRASTRUCTURES

Population desservie par l'assainissement collectif

La Martinique compte 78 853 abonnés (foyers s'acquittant d'une facture) en AC (2019) soit 42,5% des foyers contre 80% pour l'hexagone.

Un volume d'eaux usées de 8 318 168 m³ a été facturé en 2020. Cela correspond à la consommation annuelle d'eau potable de 150 000 habitants qu'on peut donc estimer raccordés au réseau.

L'agglomération centre concentre une grande partie des abonnés en AC mais ils sont globalement répartis sur le territoire car 11 communes sur 34 sont majoritairement en AC.

Stations d'épuration

La Martinique compte 108 STEU publiques pour une capacité totale théorique d'environ 349 000 EH. Cette capacité est largement supérieure au nombre d'habitants raccordés. Cette situation s'explique en partie en raison du surdimensionnement d'ouvrages aujourd'hui en sous charge organique. Par exemple, la STEU intercommunale Marin/St Anne ne reçoit que 20% de sa charge nominale. Par ailleurs, des apports d'eaux pluviales et des activités connectées rapportent une charge non négligeable.

Le parc martiniquais contient un nombre important de petites STEU du fait de l'éclatement urbain et de la topographie accidentée, mais également à cause de lacunes de la planification urbaine :

- 39 minis STEU de moins de 200 EH (36 % du parc), pour 8 000 EH cumulés soit seulement 2 % de la capacité épuratoire totale de l'île.
- 41 micro STEU de plus de 200 EH

et de moins de 2000 EH (35 % du parc), pour 30 000 EH cumulé soit 8 % de la capacité totale.

- 28 STEU de plus de 2000 EH (29 % du parc), représentant une capacité d'environ 325 000 EH soit 90 % de la capacité totale.

4 stations d'épuration de plus de 20 000 EH se situent là où la population est la plus dense, au centre de l'île.

- Dillon 1 (60 000 EH) à Fort-de-France
- Dillon 2 (25 000 EH) à Fort-de-France,
- Gaigneron (35 000 EH) au Lamentin
- Pointe des Nègres (30 000 EH) à Schoelcher.

Ces 4 STEU représentent un peu plus de 40 % de la capacité épuratoire totale de l'île avec 150 000 EH cumulés.

Réseau de collecte

L'acheminement des eaux usées vers une station d'épuration publique peut être laborieux ou techniquement et économiquement inacceptable.

- Dans le premier cas, si la collecte des eaux n'est pas possible par gravité, des « postes de refoulement » (PR), équipés de pompes sont utilisés sur les points bas du réseau pour remonter les effluents jusqu'aux stations de traitement.

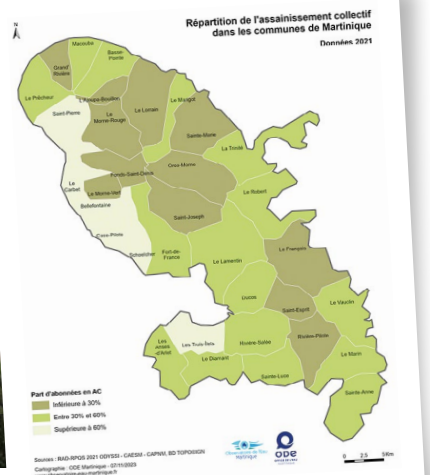
Le réseau d'assainissement nécessite souvent un raccordement électrique.

- Dans le second cas, l'ANC reste de mise.

En Martinique, il y a 307 postes de refoulement pour une longueur de réseau d'assainissement public cumulé entre les trois EPCI de 879 km.

Dans l'ensemble, le réseau de collecte des eaux usées est vétuste.

Conçu pour être séparatif, il est dégradé et collecte beaucoup d'eaux pluviales (casses des canalisations et mauvais raccordement des habitats). On le considère aujourd'hui en partie comme un réseau unitaire. Les postes de refoulement et les STEU ne sont pas prévus pour la collecte des eaux pluviales. Ce qui crée aujourd'hui la majorité des dysfonctionnements et conduit à des rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel.



Le schéma directeur

Les collectivités ont pour obligation de réaliser un zonage d'assainissement et de l'adosser aux documents d'urbanisme. Généralement le zonage est produit au travers d'un schéma directeur d'assainissement (SDA). Ce document de planification urbaine définit les travaux de renouvellement et d'extension des ouvrages et la trajectoire financière et tarifaire pour le service d'assainissement.

Aucun SDA récent n'existe en Martinique. Les collectivités ont lancé les études pour leur mise à jour.



Credit L. Pelus, ODE - Lieu : La Taupinière

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une STEU est composée d'une succession d'étapes de traitement afin que l'eau traitée ait l'impact le plus faible possible sur le milieu naturel récepteur (rivière, mer, mangrove...). Il existe plusieurs familles de STEU. En Martinique, ce sont principalement des STEU biologiques composées de :

- Un **prétraitement** qui permet de séparer les sables, les graisses et les éléments grossiers (lingettes, cotons tiges, protections hygiéniques, etc.),
- Un **traitement biologique** effectué dans un réacteur qui selon le procédé choisi lors de la construction peut être :
 - ◊ Un bassin d'aération pour les filières à « boues activées »
 - ◊ Un réacteur à membranes
 - ◊ Une culture fixée (biodisques, massif filtrant, filtres plantés de végétaux, etc.)

Le principe est toujours le même : les bactéries présentes en masse consomment l'oxygène pour dégrader la pollution organique. L'alternance de phases de repos et d'aération permet de dégrader différentes formes de la pollution notamment le carbone et l'azote.

Les micro-organismes tendent à s'agglomérer entre eux et à former finalement des boues,

- Un **clarificateur**, celui-ci permet de séparer l'eau des boues contenant l'essentiel des matières polluantes dégradées. Par gravité, les boues tombent au fond du bassin, à l'inverse l'eau traitée est récupérée en surface. Une recirculation des eaux et des boues peut être installée à ce stade pour parfaire le traitement,

- Un **rejet** des eaux usées traitées dans le milieu naturel et l'évacuation des boues acheminées vers des filières de traitement spécifique,
- Des ouvrages de **métrologie** installés tout au long du traitement jusqu'au rejet selon les exigences réglementaires.

Filtre Planté de Végétaux (FPV)

Les eaux usées sont déversées sur un filtre composé de diverses couches de sables et de graviers. Les plantes permettent à l'eau usée de s'infiltrer au travers du filtre. Ce sable est le support de bactéries qui se développent en digérant la pollution des eaux usées. Les matières en suspension retenues sont déshydratées et compostées en surface du filtre.

Les avantages de ce type de procédé sont multiples :

- Faible consommation d'énergie ;
- Robuste et résilient ;
- Simple d'utilisation ;
- Gestion des boues intégrée ;
- Plus économique à la conception et à l'exploitation.

Toutefois, une plus grande surface est nécessaire en comparaison à

un procédé classique.

Les FPV développés, depuis plus de 20 ans, dans l'hexagone n'étaient jusqu'alors pas utilisés aux Antilles.

De 2013 à 2017, l'ODE a coordonné le projet ATTENTIVE qui a permis d'adapter ce procédé au contexte tropical et insulaire. Des plantes locales ont été sélectionnées et le dimensionnement comme les performances épuratoires qualifiés suite à des bilans analytiques réalisés en régie par l'ODE.

Il existe maintenant 11 stations FPV sur le territoire. Deux autres projets liés aux FPV sont développés :

- TERRERHUM adaptation du procédé pour les rejets industriels (notamment les distilleries),
- CARIBSAN visant à développer cette technologie dans la Caraïbe (Dominique, Sainte Lucie, Cuba).

Des traitements complémentaires peuvent être ajoutés lorsque le milieu récepteur est considéré comme sensible (présence de coraux, zone de baignade, zones sensibles à l'eutrophisation).

Des normes plus strictes sur certaines substances sont demandées (bactéries, nitrates, phosphore, etc.).

Des infrastructures dédiées (traitement ultra-violet, zone anaérobie) sont ainsi installées sur certaines STEU (Diamant Dizac, Carbet, Sainte Luce, ...).

Le traitement tertiaire des micropolluants n'est pas encore pris en compte dans la réglementation bien que des procédés existent (ozonation, filtre à charbon actif).

SDAGE 2022-2027

La disposition II-A-10, identifie 31 stations d'épuration devant mettre en place des traitements tertiaires afin de limiter leurs rejets en azote et en phosphore dans un délai maximum de 7 ans afin de respecter la directive européenne sur les zones sensibles à l'eutrophisation.

La disposition II-A-2 confirme ces exigences pour les ouvrages à créer.

Crédit : L Pelus - Lieu : Saint Pierre, Fond Corré



Les enjeux environnementaux et sanitaires, performance et contrôle de l'assainissement

L'IMPACT DES REJETS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Les STEU rejettent dans les milieux aquatiques : cours d'eau,

mangroves et milieux marins. La population étant principalement concentrée sur les zones côtières, plus de 80% de la charge traitée par les STEU publiques est rejetée au littoral.

Les cours d'eau sont tout de même concernés de façon notable car 27 des STEU publiques de plus de 500 EH, soit plus de la moitié (56%), rejettent dans les rivières et ravines.

	Nombre de STEU	Nombre de STEU	Charge entrante nominale (EH)	Proportion de la charge entrante nominale	Conformité traitement selon la réglementation européenne
Rivière & ravines	27	56%	27 381	18%	15
Mer	17	35%	119 258	76%	6
Mangrove	4	8%	9 526	6%	2



Crédit photo : L Pelus - Projet : Ajout d'un colorant biodégradable et non toxique pour identifier la dispersion du rejet de la station de Saint-Pierre

On estime que **182 tonnes par an d'azote et 23 tonnes par an de phosphore sont rejetées** dans les eaux côtières de Martinique par les STEU>2000 EH, dont environ les deux tiers uniquement dans la partie Nord de la Baie de Fort-de-France.

Environ **16 tonnes d'Azote et 4,5 tonnes de Phosphore sont rejetées annuellement dans 9 cours d'eau principaux** (Galion, Desroses, Grand-Rivière, Rivière-Salée, Lézarde aval, Lézarde moyenne, Lézarde amont, rivière Madame et rivière du Carbet). La masse d'eau cours d'eau qui reçoit la pression la plus importante est la Rivière-Salée. (Source EDL 2019).

Lorsque le traitement des eaux usées mis en œuvre par les STEU est insuffisant ou défectueux, les rejets génèrent **des impacts importants sur les milieux aquatiques et la biodiversité en raison des grandes quantités de nutriments et matières organiques qu'ils contiennent** : diminution de l'oxygène nécessaires à la vie, eutrophisation, développement de maladies, mortalité piscicole, etc.

D'autres substances polluantes toxiques pour les écosystèmes peuvent également être présentes dans les eaux usées domestiques tels que les résidus de médicaments.

En milieu marin, l'impact de l'assainissement peut entraîner des conséquences importantes notamment sur les récifs coralliens.

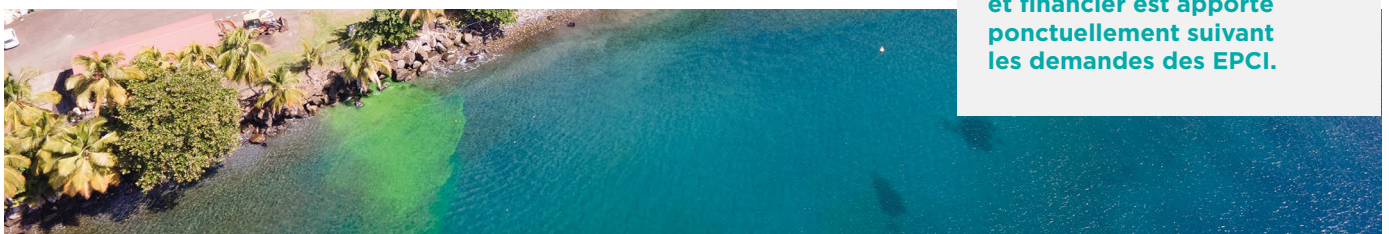
Les coraux vivent dans des milieux oligotrophes (faibles en substances nutritives). L'apport de nutriments va déséquilibrer cet écosystème et favoriser le développement des algues au détriment des coraux. Cet envahissement d'algues est accentué par la raréfaction des poissons herbivores (perroquets, carpes, etc.) dû à la surpêche et la quasi-disparition des oursins noirs en 2022.

Les eaux usées peuvent entraîner également des maladies coralliennes via la transmission de virus et de bactéries. Depuis les années 1990, le corail corne d'élan, un des principaux coraux des Caraïbes, est décimé par la maladie de la variole blanche. Des chercheurs ont mis en évidence la transmission d'un pathogène humain à des invertébrés marins.

Cette contamination se produirait par l'intermédiaire des eaux usées rejetées en mer par les stations d'épuration ou par les bateaux. L'étude TRACMIC (traçage des contaminants microbiens) menées par l'Université des Antilles en partenariat avec l'ODE, vise à rechercher les liens existants entre l'état de santé des coraux et les stations d'épurations par le traçage des contaminants microbiens.

L'ODE a mené des campagnes d'évaluation de l'impact des rejets de STEU sur les milieux aquatiques entre 2012 et 2015, puis a formé les exploitants pour que ces suivis soient maintenus en routine.

Un appui technique et financier est apporté ponctuellement suivant les demandes des EPCI.



ENJEUX SANITAIRES

En Martinique, les principaux enjeux territoriaux sanitaires liés à l'assainissement collectif portent sur :

- Les zones de baignades. Elles sont surveillées par l'ARS. Les communes sont responsables des zones de baignade qu'elles déclarent. Elles doivent établir un « profil » permettant de repérer les éventuelles sources de

dégradation dont en particulier l'assainissement et mettre en place les moyens de surveillance. Elles procèdent à une gestion active en fermant préventivement la baignade en cas de risque ou de constatation de débordement d'eaux usées.

- Les captages pour la production d'eau potable. Ils font l'objet

de mesures de protection au sein de divers périmètres. Dans un périmètre rapproché, le risque de contamination par l'assainissement est particulièrement surveillé et des mesures correctives doivent être mise en place. Par ailleurs, le processus de fabrication de l'eau potable contient systématiquement une désinfection (chlore, potassium ou UV) afin d'éliminer tout risque de contamination.



Crédit photo : L Pelus - Lieu : Le Carbet

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

La conformité des STEU est évaluée chaque année par l'Etat selon :

- Les données d'auto-surveillance ;
- Les inspections de terrain de la police de l'eau ;
- L'expertise des équipements et la validation des données d'auto-surveillance par l'ODE ;
- La concertation entre les EPCI, les exploitants, l'ODE et la Police de l'Eau.

Chaque système d'assainissement doit être conforme sur 3 critères :

- **Équipement** - Le taux de charge de la station ;
- **Traitement** - Les performances épuratoires de la station ;
- **Collecte** - Le nombre de débordements sur le réseau de collecte.

L'auto-surveillance est l'ensemble des moyens de mesure et de contrôle mis en œuvre par l'exploitant pour s'assurer du bon fonctionnement d'une STEU et du réseau. L'auto-surveillance réalisée par l'exploitant reste de la responsabilité de la collectivité.

Les modalités de l'auto-surveillance (équipement des ouvrages, paramètres à surveiller, fréquence, etc.) sont fixées par arrêtés préfectoraux pour chaque système d'assainissement. Elles sont variables selon la taille de l'agglomération, la capacité de la station d'épuration et la sensibilité du milieu récepteur.

Auto-surveillance

L'auto-surveillance du système d'assainissement nécessite :

- Des équipements de mesure de débits et de prélèvement des effluents et des boues,
- L'entretien, la vérification et la maintenance des équipements y compris les appareils de laboratoire,
- L'analyse des apports extérieurs, des réactifs, de l'énergie et des sous-produits,

- Le respect des modalités de constitution, de transport des échantillons et de réalisation des analyses en laboratoire,
- L'enregistrement et la transmission des données d'auto-surveillance aux autorités,
- La tenue des documents relatifs aux ouvrages (manuel d'auto-surveillance, cahier d'exploitation, etc.).

L'ODE procède annuellement à l'expertise des équipements d'autosurveillance. Un prestataire spécialisé, mandaté par l'ODE, forme et audite les exploitants pour vérifier le bon fonctionnement des équipements de métrologie (depuis 2011 : 48 expertises de STEU, 12 formations pour 100 participants).

Cette expertise permet à l'ODE de qualifier chaque année les données d'autosurveillance des stations, en contrôlant notamment le respect du nombre d'analyses requis et la cohérence des valeurs mesurées.

Ces données sont bancarisées et mises en ligne via une cartographie dédiée (conformité de STEU, capacité des STEU, localisation des rejets, réseau de collecte, qualité des milieux aquatiques).



Crédit : L. Pelus

Cartographie disponible via ce QR code



Evaluation de la conformité

La conformité s'évalue sur la base des prescriptions de l'arrêté préfectoral relatif à la STEU lorsqu'il existe. S'il n'existe pas, les critères de l'arrêté national s'appliquent.

Résultats de conformités des STEU

	Cacem	Espace Sud	Cap Nord	TOTAL
2022 : STEU > 2 000 EH	38%	0%	7%	9%
2022 : toutes STEU	19%	28%	11%	19%
2021 : toutes STEU	0%	16%	11%	10%

Le taux de conformité des STEU de Martinique en 2022 est faible : 19 %. Il diminue encore pour les seules STEU de capacité supérieure à 2 000 EH, pourtant ce sont celles qui traitent les charges les plus élevées et doivent donc faire l'objet d'une attention renforcée.

La conformité du parc de STEU en Martinique pose question eu égard au coût du service et aux investissements réalisés. Par ailleurs la Martinique est dans le viseur de la Commission européenne pour la mauvaise qualité de son assainissement.

Une amélioration importante du taux de conformité sur l'ensemble du parc est atteignable sans la mise en place de travaux lourds.

La mise à jour des manuels d'autosurveillance, l'amélioration des équipements de suivi ainsi que le renforcement des alertes et l'intervention rapide en cas de dysfonctionnement permettraient d'atteindre 60 % de conformité. 40 % des STEU nécessitent tout de même des travaux importants. 30 % méritent d'être entièrement réhabilitées.

Il faut noter toutefois que, même sans être parfaitement conforme à la réglementation, une partie des STEU, notamment les plus grandes réalisent le plus souvent



un traitement des eaux usées satisfaisant (elles atteignent 85% de rendement épuratoire sur les principaux paramètres la majeure partie du temps).

L'ODE anime un Groupe Technique sur l'assainissement collectif (12 réunions depuis 2019) avec les collectivités et les exploitants. L'objectif est de mieux appréhender les problématiques rencontrées et de proposer des solutions. Des experts extérieurs interviennent ponctuellement lors de ces réunions.



Crédit photo : L. Pelus - Lieu : Saint-Joseph, Les bords de l'Etang

Aspects économiques et perspectives

LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'eau est un bien commun et n'a pas de prix. Toutefois, les services qui permettent de la potabiliser, la distribuer ainsi que d'assainir les eaux usées après utilisation ont un coût.

De la collecte chez l'utilisateur au traitement jusqu'à la restitution, les **infrastructures** sont nombreuses et les investissements importants. Ils permettent notamment de :

- Améliorer et étendre la collecte des eaux usées : remplacement et extension des canalisations, réhabilitation ou construction de postes de refoulement et STEU,
- Mettre en place et renouveler les équipements de métrologie et de ventellerie nécessaires à l'exploitation.

De plus, une surveillance et un entretien performants, induisant des coûts de **fonctionnement**, sont indispensables pour assurer une épuration optimale et continue des eaux usées (coûts énergétiques, réactifs pour le traitement des eaux, réparation de casses ponctuelles, élimination des sous-déchets issus de l'assainissement,...).

D'autres composantes peuvent impacter les coûts du service :

- La densité de la population influe sur la rentabilité des équipements. Un nombre d'utilisateurs rapporté au linéaire de réseau plus important assure un meilleur partage des coûts,
- Le choix technique des équipements dont dépendent les coûts d'investissement et d'exploitation. **Un filtre planté**

de végétaux est moins coûteux sur du long terme qu'une station à boues activées, mais nécessite une emprise foncière plus importante.

- La sensibilité du milieu récepteur. Augmenter le niveau de performance épuratoire entraîne des coûts plus élevés. C'est aussi le cas s'il existe des enjeux sanitaires en aval du rejet comme des zones de baignades.

Idéalement, l'ensemble des coûts d'investissements et d'exploitation du service devraient être couverts par la facturation aux abonnés. Dans les faits, c'est loin d'être le cas et sans subventions, les collectivités ne peuvent pas investir.

LE FINANCEMENT DE L'AC

Le financement de l'assainissement collectif est assuré par la facturation du service complétée de subventions.

La facture d'eau adressée par le l'exploitant du service d'eau à l'abonné comporte les informations relatives au volume d'eau utilisé par l'abonné, le montant total à payer,

le détail relatif au service d'eau potable et d'assainissement et enfin les redevances et taxes.

Le prix relatif au service d'assainissement est décrit dans la rubrique « collecte et traitement des eaux usées ». Il comprend un montant fixe d'abonnement au service et une part variable, fonction du volume d'eaux usées rejetées par l'abonné.

En l'absence de comptage, l'assiette de facturation est le

volume d'eau potable utilisé sur la période de facturation. Cette estimation s'équilibre du fait :

- Qu'une partie de l'eau potable utilisée ne rejoint pas les canalisations d'eaux usées (eaux de boisson, lavage de sol, arrosage, etc.).
- Qu'à l'inverse, des WC alimentés par des eaux de pluies stockées dans des cuves apportent un volume d'eau supplémentaire non facturé dans les réseaux puis les stations d'épuration.

L'ODE perçoit, en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, des redevances dues par tous les usagers de l'eau exerçant une pression sur les milieux aquatiques.

Il collecte auprès des abonnés domestiques des redevances pour « pollution » et pour « modernisation des réseaux de collecte » avec l'objectif de réduire les flux de pollution aux milieux naturels. Ces redevances sont collectées sur la facture d'eau au prorata des volumes consommés. Elles représentent un montant annuel moyen de 6,7M€.

Cette ressource permet d'attribuer des subventions pour des actions diverses de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques **dont le renouvellement et l'amélioration des performances de l'assainissement.**

Les taux de financement peuvent aller de 30% jusqu'à 70% pour les projets les plus efficaces.

D'autres financeurs apportent leur concours pour soutenir les investissements en assainissement collectif. Ils sont regroupés au sein du comité des financeurs du plan Eau DOM. Le plan Eau DOM est une démarche pluriannuelle initiée

par l'Etat et visant à accompagner les collectivités à l'amélioration des performances des services d'eau potable et d'assainissement.

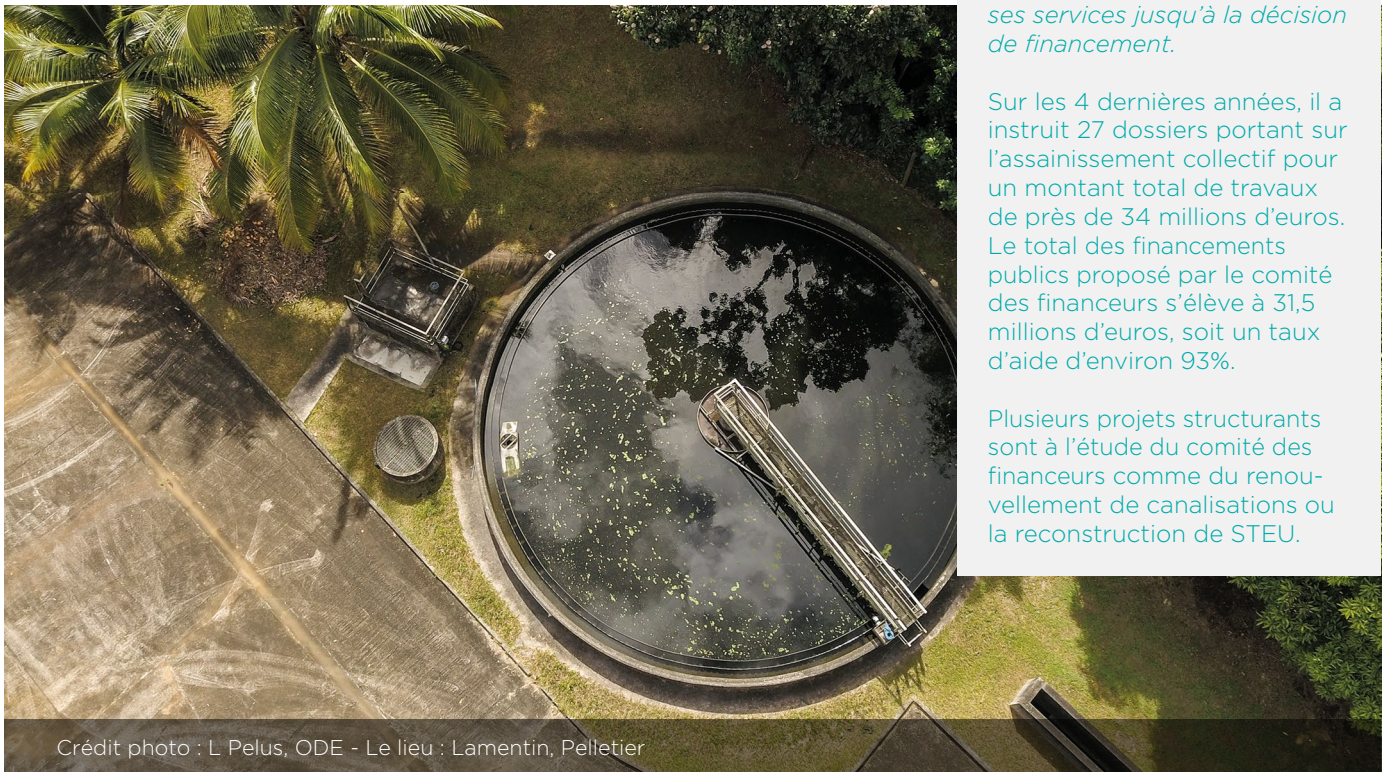
Le comité des financeurs

Piloté par l'ODE, il regroupe les principaux financeurs et bailleurs de fonds ainsi que des experts techniques : CTM, OFB, DEAL, Préfecture, ADEME, ARS, AFD, CDC.

Son rôle est de pré-instruire collégalement les demandes de fonds pour les services d'eau et de proposer un plan de financement général. Il appartient ensuite à chaque financeur de traiter les dossiers au sein de ses services jusqu'à la décision de financement.

Sur les 4 dernières années, il a instruit 27 dossiers portant sur l'assainissement collectif pour un montant total de travaux de près de 34 millions d'euros. Le total des financements publics proposé par le comité des financeurs s'élève à 31,5 millions d'euros, soit un taux d'aide d'environ 93%.

Plusieurs projets structurants sont à l'étude du comité des financeurs comme du renouvellement de canalisations ou la reconstruction de STEU.



Crédit photo : L Pelus, ODE - Le lieu : Lamentin, Pelletier

PERSPECTIVES : UN ASSAINISSEMENT RÉPONDANT AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'assainissement dépasse le simple fait d'épurer des eaux usées et de se débarrasser de déchets d'activité humaine.

L'assainissement s'inscrit dans une logique de changement globaux

au 21^{ème} siècle : climatique, sociétal, énergétique, numérique. Partout dans le monde la responsabilisation des usagers et acteurs professionnels progresse autour de l'assainissement : meilleure prise en compte de la richesse et de la fragilité des milieux aquatiques et de leur biodiversité, sobriété en eau et en énergie et réduction des émissions des équipements et infrastructures, mise en place d'une économie circulaire avec la réutilisation des sous-produits de l'assainissement, développement

de la donnée numérique et de l'information, développement de politiques sociales tarifaires et pour l'accès au service.

En Martinique, ces questions sont prises à bras le corps en particulier pour ce qui concerne le réemploi des eaux usées traitées et des boues dans un contexte d'aggravation des sécheresses et de ressources limitées liées à l'insularité.



Crédit photo : L Pelus - Le lieu : Taupiniere, Le Diamant

La réutilisation des eaux traitées (REUT) consiste à valoriser des eaux non conventionnelles pour des usages bénéfiques et sécurisés. En France, la forme de réutilisation des eaux la plus courante consiste à valoriser les eaux en sortie d'une station d'épuration collective ou industrielle pour différents usages (agricoles notamment). La REUT a des avantages multiples :

- Suppression d'un rejet potentiellement impactant sur le milieu naturel ;
- Substitution à un prélèvement d'eau.

Le principe de la REUT est strictement encadré via un arrêté national en l'attente de la parution d'un décret européen.

L'irrigation en Martinique concerne principalement la culture de la banane. Les besoins en eau pour la canne à sucre sont moindres, la majeure partie du temps l'eau de pluie est suffisante. Cependant,

les sécheresses de 2020 et 2021 ont impactés les rendements sur la canne, notamment dans le sud, ce qui conduit les agriculteurs à envisager de mettre en place des systèmes d'irrigation.

Chiffres clés pour la Martinique

Prélèvements pour l'eau potable	40 Mm ³ /an (dont 94% en rivière)
Pertes et volumes de services sur le réseau d'AEP	20 Mm ³ /an
Volume d'irrigation	18 Mm ³ /an (dont 95% en rivière)
Volume d'assainissement rejeté	14 Mm ³ /an



Crédit photo : L Pelus - Le lieu : Taupiniere, Le Diamant

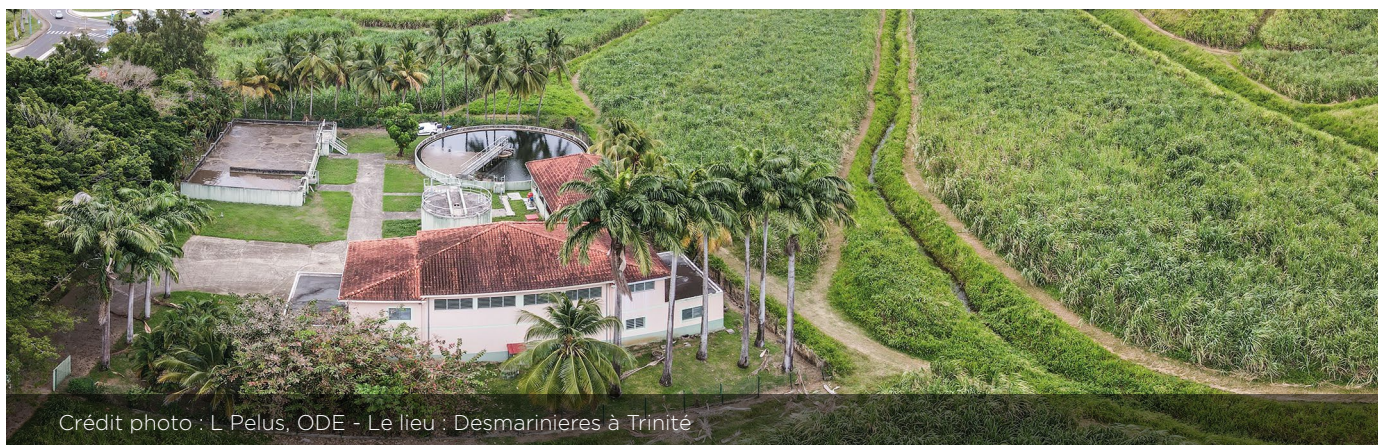
Répartition des prélèvements d'eau sur la ressource pour les différents usages en Martinique et ailleurs

	Eau potable	Irrigation et autres usages agricoles	Industries dont production d'énergie
Martinique	73%	25%	2%
France	30%	50%	20%
Monde	10%	70%	20%

Actuellement, il existe plusieurs projets de REUT en Martinique, uniquement sur des sites industriels dont les distilleries (JM, Le Simon, Saint-James, Neisson) ou encore

une blanchisserie (LOCAVET). En général, les sites industriels n'ont pas de germes pathogènes (bactéries) présents dans leurs effluents donc moins de contraintes

d'un point de vue sanitaire (contrairement aux effluents urbains).



Crédit photo : L Pelus, ODE - Le lieu : Desmarinières à Trinité

L'ODE a lancé une étude d'évaluation du potentiel de l'île en matière de REUT fin 2019. L'objectif était d'avoir une vision globale de la problématique et de cibler des projets à fort potentiel. Le prestataire Ecofilae a croisé les données des stations d'épuration et des usages potentiels de l'eau (irrigation, usages urbains) afin de hiérarchiser les projets.

4 projets répondent à l'ensemble des critères

Commune	Station d'épuration	Usages
Le Lamentin	Gaigneron	Irrigation bananes
Sainte-Luce	Gros Raisin	Irrigation canne à sucre
La Trinité	Desmarinières	Irrigation canne à sucre
Le Diamant	Dizac	Arrosage centre équestre



Crédit photo : L Pelus - Le lieu : Le Lamentin, Gaigneron

Ces projets ont été présentés aux maîtres d'ouvrages des stations d'épuration (Cacem, Cap Nord, Espace Sud) ainsi qu'aux usagers (exploitants agricoles, etc.). Les projets de Gros Raisin et de Desmarinières semblent en bonne voie et font l'objet d'études complémentaires, financées par l'ODE.



Crédit photo : L Pelus, ODE - Filière boue de la station de Basse-Pointe



Crédit photo : L Pelus, ODE
Lieu : Unité de traitement des matières de vidange d'Odyssey, Fort-de-France

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »

Antoine Lavoisier, chimiste français, 1743-1794.

L'assainissement génère également d'autres sous-produits dont la plupart sont valorisables en matière ou en énergie :

- Une fois lavés, les sables pourraient être utilisés en BTP mais cette filière n'est pas mise en place en Martinique.
- Les graisses à fort pouvoir calorifique pouvant être valorisées énergétiquement (méthanisation ou incinération). Elles sont aujourd'hui envoyées sur l'unité de traitement des matières de vidange de la Trompeuse.

- Les boues peuvent être valorisées énergétiquement ou agronomiquement.

En Martinique, ces boues sont toutes envoyées dans le centre de compostage Terraviva, et mélangées à des déchets verts et à de la bagasse. Le produit fabriqué est contrôlé et

normé. Ce compost est vendu à des exploitations agricoles (principalement de canne à sucre) comme amendement organique. Il contribue à fertiliser et restructurer les sols.

D'autres méthodes d'élimination des boues existent (épandage direct, incinération, etc.).

Filière	Martinique	France	Europe
Compostage	100%	33%	14%
Épandage direct	0%	38%	42%
Incinération	0%	27%	32%
Décharge	0%	2%	
Enfouissement	Interdit	Interdit	12%



Crédit photo : L Pelus - Le lieu : Le Carbet

De nombreuses études réalisées en Europe ont démontré que l'utilisation de compost issus de boues d'épuration apporte une quantité bien moindre de micropolluants dans les sols comparativement aux engrais minéraux, à l'épandage de lisiers ou de boues d'épuration brutes.

Les avantages liés à l'utilisation du compost sont multiples :

- Fertilisant, amendant et structurant pour les sols ;
- Réduction des engrais chimiques et des gaz à effet de serre ;
- Risques de lessivage et nuisances

olfactives moindres que l'épandage de boues brutes ;

- Développement de l'économie circulaire ;
- Produit normé, donc tracé et contrôlé.



Interview technique

Sandrine SAVY

Responsable du service exploitation assainissement collectif Cap Nord.

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER LE SERVICE EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CAP NORD ?

Le service exploitation de l'assainissement collectif de CAP NORD est constitué de 3 agents : 1 responsable de service, 1 collaboratrice en charge de la collecte des eaux usées et 1 collaboratrice en charge du traitement des eaux usées. Ce sont 2 missions qui sont intimement liées donc elles travaillent énormément en concertation.

L'objectif principal du service est de garantir le bon fonctionnement des ouvrages (réseaux, postes de refoulement, stations d'épuration etc.) dans le respect de la réglementation en vigueur lourde et en constante évolution.

Nous avons 2 modes de gestion différents : le 1^{er} sous forme de régie avec des marchés de prestation de services sur 16 communes avec notamment la SME sur la zone Caraïbe et la SEA qui exploite la zone Atlantique. Nous pilotons et coordonnons l'exploitation mais ces prestataires sont nos bras armés sur le terrain.

Le 2nd sur les communes du Robert et de la Trinité où nous fonctionnons en délégation de service public.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS AUXQUELLES VOUS ÊTES CONFRONTÉS (TECHNIQUES, FINANCIÈRES, RÉGLEMENTAIRES, ETC.) ?

Nous avons un patrimoine important sur le territoire de CAP NORD à savoir : 50 stations d'épuration, 110 postes de refoulements et plus de 250km de réseaux.

Ce patrimoine est vieillissant et certains ouvrages ont déjà plus de 30 ans. Il y a un certain retard qui a été pris sur les investissements à lancer. Cap Nord, qui n'est compétente en assainissement collectif, que depuis le 1^{er} janvier 2017, s'attèle à rattraper ce retard. Pour exemple, les réseaux d'assainissement, qui sont la porte d'entrée du service public de l'assainissement collectif ne sont pas en bon état et donc ne sont pas performants. Nous avons aussi des mises en demeure en raison de non-conformité à la réglementation notamment en matière d'autosurveillance.

D'autres difficultés d'ordre financier existent également. Il est difficile de maintenir le budget du service à l'équilibre avec la redevance assainissement, seule.

En effet, nous n'avons que 17 500 abonnés sur le territoire, et un taux relativement important d'impayés. Cette situation financière a été également aggravée lors de prise de compétence, par un transfert de dettes des anciens syndicats.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ET LES LEVIERS À DISPOSITION POUR LEVER CES FREINS ?

Sur le plan financier, nous avons tout d'abord les subventions. Le Contrat de Progrès financé par plusieurs institutions : CTM, ODE, OFB, etc., nous permet de financer des projets d'envergure à un taux de 100%. Un autre levier financier serait l'application de redevances supplémentaires, notamment une redevance spécifique pour les usagers non domestiques qui déversent de plus gros volume d'eaux usées dans le réseau, et une charge de pollution plus impactante pour le traitement sur la station.

Sur le plan opérationnel, des projets importants comme : la conduite d'un diagnostic des réseaux et des steps et la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement, seront bientôt développés.

Le diagnostic est indispensable pour permettre la définition d'un schéma optimal pour le territoire et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissements. Prévu en 2024, il va nous



Crédit photo : Carbet, L. PELUS

permettre d'identifier et localiser les dysfonctionnements sur le réseau de collecte (les anomalies structurelles du réseau, les intrusions d'eaux parasites, les éventuelles non-conformités des raccordements) et optimiser le rejet des steps vers le milieu.

Une communication tournée vers les usagers est essentielle afin de les sensibiliser aux enjeux du service (salubrité publique, préservation des ressources, etc.) et doit être entreprise par la collectivité.

COMMENT POUVONS-NOUS AMÉLIORER L'IMPACT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ?

Cap Nord a initié depuis 2021 un suivi de milieux sur 4 stations d'épuration : Prêcheur, Carbet, Saint-Pierre, et Sainte Marie.

Cette étude vise à caractériser l'impact du rejet de ces stations sur le milieu récepteur.

La caractérisation de l'impact permet de mieux évaluer les solutions à mettre en place par la suite pour le résorber.

Plus globalement, nous pouvons agir à deux niveaux : au niveau du réseau et au niveau de la station en limitant les dysfonctionnements.

Au niveau du réseau, il y a une nécessité pour les usagers qu'ils participent à l'amélioration de ce service notamment en respectant les règles en matière de raccordement et de déversements de leurs eaux usées dans le réseau.

Exemples, des eaux de toitures ou graisses issues de la restauration que l'on retrouve dans le réseau et qui impactent son bon fonctionnement en occasionnant des déversements dans le milieu.

COMBIEN DE FOYERS SONT RATTACHÉS AU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE CAP NORD ? ET QUELS SONT LES RESPONSABILITÉS DES USAGERS RACCORDÉS À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

On compte environ 17 500 abonnés sur notre territoire. Il existe un règlement de service entre l'utilisateur et la collectivité. Ce document permet de définir les règles entre les abonnés du service et la collectivité. Par exemple, l'abonné a l'obligation de se raccorder au réseau d'assainissement collectif, s'il passe à proximité de son habitation. Ce raccordement doit être préalablement autorisé par la collectivité qui vérifie par la suite la conformité du branchement.

En cas de non-conformité, il incombe à l'utilisateur de se mettre en conformité. CAP NORD dispose d'un service dédié aux relations avec les usagers de l'assainissement collectif.

Interview politique

Arnaud RENE-CORAIL

4^{ème} Vice-Président de l'Espace Sud, Président de la Commission Eau & Assainissement à l'Espace Sud, Maire des Trois-Ilets.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION « EAU ET ASSAINISSEMENT » DE L'ESPACE SUD EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

Les objectifs de la Commission « Eau et Assainissement » de l'Espace Sud ont été définis par la mandature 2020-2026. En réalité, c'est tout l'assainissement qu'il soit collectif ou non collectif qui est concerné. Nous avons plusieurs objectifs :

- L'embauche de personnel supplémentaire pour mettre en fonction le service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- La mise en norme de différentes stations d'épuration qui ne sont pas aux normes ;
- Le schéma directeur d'assainissement qui est en cours et qui va fixer les orientations des élus sur l'assainissement, y compris le collectif, sur le territoire sud.

QUELS SONT LES DÉFIS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE SUD DE LA MARTINIQUE ?

Plusieurs défis occupent les équipes dans un contexte où il y a de véritables difficultés liées aux infrastructures (réseaux et canalisations amiantées), ainsi que des réparations à réaliser par le fermier. Malgré cela, il faut veiller à la continuité de service des ouvrages de l'assainissement collectif en s'assurant de respecter la réglementation en vigueur. Nous devons donc travailler sur l'existant. L'Espace Sud a récupéré la compétence du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique) en matière d'assainissement et dans le même temps l'ensemble des travaux qui étaient en cours. Ces gros chantiers sont encore des dossiers urgents : par exemple, le chantier de transfert des effluents de Rivière-Pilote vers Sainte-Luce. C'est le poste de

refoulement principal qui n'est pas opérationnel. Cela fait que le bourg de Rivière-Pilote n'est pas couvert en matière d'assainissement collectif. Aussi, plusieurs stations d'épuration ne sont pas aux normes ou nécessitent des travaux complémentaires. La station des Anses d'Arlet a été mise en fonction depuis février 2022, mais nous avons constaté un affaissement de la structure. Elle ne peut donc pas fonctionner conformément à la réglementation. Nous avons dû entamer une procédure judiciaire à l'encontre des entreprises en charge des travaux. La station de Gros-Raisin doit faire l'objet de travaux complémentaires pour accueillir les effluents de Sainte-Luce et Rivière-Pilote d'ici 2024. La station du Marin est aussi concernée par une procédure en cours puisque l'on a un souci de traitement final des effluents.

Malgré cela, nous avons tout de même des stations qui fonctionnent bien : Ducos, François, Trois-Ilets, Vauclin ou Sainte-Anne !

COMMENT AMÉLIORER L'IMPACT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'ESPACE SUD ?

L'amélioration de l'impact de l'assainissement collectif sur les milieux passe nécessairement par les mises aux normes et les travaux pour que les infrastructures fonctionnent de manière optimale. On peut compter également sur les règlements des contentieux juridiques en cours, le contrôle des infrastructures existantes ou la mise en place de réseaux comme à Sainte-Luce pour faire face notamment aux inondations ou à Rivière-Salée pour résister aux affaissements. De même, nous devons renforcer la sensibilisation des populations,

lesquelles, pour le moment ne sont pas suffisamment conscients de leur responsabilité individuelle en matière d'assainissement. Il en va pourtant du bien-être de tous.

POUR METTRE EN ŒUVRE TOUT CELA, LA COLLECTIVITÉ DOIT DÉPLOYER UN CERTAIN NOMBRE DE MOYENS FINANCIERS. EST-CE QUE LES RESSOURCES SONT SUFFISANTES ACTUELLEMENT POUR FAIRE FACE À TOUTES CES PROBLÉMATIQUES ?

L'Espace Sud n'a pas suffisamment de financements en matière d'assainissement. Si la taxe de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) était correctement mise en œuvre cela engendrerait près de 2 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la collectivité et ce d'autant plus, qu'il y a de plus en plus de construction sur le Sud. Nous avons un travail à faire dans ce sens. C'est la loi qui prévoit que les usagers participent à l'investissement sur les infrastructures (réseaux etc.) par le biais de cette taxe. Ces investissements ont un véritable coût et il y a de l'intérêt du Martiniquais pour son environnement et pour la vie future !

IL EXISTE SUR LE TERRITOIRE DE L'ESPACE SUD PLUSIEURS STATIONS D'ÉPURATION À FILTRES PLANTÉS DE VÉGÉTAUX, Y COMPRIS AU SEIN DU NOUVEAU SIÈGE DE L'ESPACE SUD DANS LA ZONE DE MAUPEOU. POURQUOI AVOIR FAIT CE CHOIX ?

Quand nous avons réfléchi au système d'assainissement du nouveau siège de l'Espace Sud, le choix s'est porté vers ce type de station. C'est un choix d'expérience puisque nous avons déjà plusieurs stations d'épuration à filtres plantés sur notre territoire : Taupinière au Diamant et Mansarde au François. Ces expériences sont de vrais succès ! Les résultats attendus sont au rendez-vous. Il y a aussi la rapidité de l'installation qui a déterminé ce choix. De plus, la zone de Maupéou s'agrandit : elle accueillera un cinéma et d'autres activités économiques. Il fallait penser à toutes ces installations qui nécessiteraient un raccordement, en sachant que la station d'épuration de Rivière-Salée

ne peut pas accueillir tous ces effluents. Vous savez, la population est très peu sensibilisée aux questions liées à l'assainissement et aujourd'hui, nous avons une installation sur laquelle nos équipes techniques peuvent organiser plus facilement des visites avec l'Education Nationale, des acteurs martiniquais ou d'ailleurs ! Nous pouvons par ce biais, effectuer un travail de sensibilisation. C'est une vraie fierté pour eux d'avoir un ouvrage comme celui-ci à proximité de leur lieu de travail.

D'AILLEURS, QUELLES PERSPECTIVES POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES ?

Nous avons décidé de continuer à innover en prévoyant la construction de la plus grande station à filtres plantés de la Martinique qui couvrira 6000 équivalents habitants au François, car l'actuelle est en saturation, ainsi que d'une autre station

à la Zac de l'Avenir, en lieu et place de l'actuelle [ndlr : station d'épuration classique] qui n'est pas opérationnelle. L'hôpital public de Saint-Esprit sera raccordé à cette station !

Je crois que d'ici la fin de la mandature à l'horizon 2025, nous aurons clôturé les contentieux juridiques ! Si tout se passe bien, nous avons aussi plusieurs projets qui devraient être terminés à cette date notamment les stations du Saint-Esprit, Anses d'Arlet et de Zac de l'Avenir prévues pour 2024. Nous aurons donc atteint les objectifs que nous nous étions fixés en début de mandature.

Pour aller plus loin



Pour une histoire des services d'eau et d'assainissement en Europe et en Amérique du Nord - Site Cairn.info



Projet ATTENTIVE Traitement des eaux usées par filtres plantés de végétaux adaptés aux conditions tropicales. - Site Observatoire de l'eau



Étude du potentiel de réutilisation des eaux sur le territoire de la Martinique (REUT) - Site de l'Observatoire de l'Eau Martinique



Pour en savoir plus sur la réglementation : site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires/Ministère de la transition énergétique - Recueil de textes sur l'assainissement collectif



Impact de l'assainissement sur la maladie des coraux. Site anglais

Financement

L'ODE finance

Programme Pluriannuel d'Intervention

Dans le cadre de son **Programme Pluriannuel d'Intervention** (PPI), mais également sur proposition du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), l'ODE

programme et finance des actions et des travaux.

L'ODE est actuellement dans l'exécution de son 4^{ème} PPI.

Ci-dessous les montants des subventions attribuées pour la période allant de janvier à décembre 2022.

MONTANT TOTAL DES PROJETS PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Public : 12 966 758,57 €
Entreprises : 4 767 946,89 €
Agricoles : 13 730,85 €
Associations : 231 169,94 €

Montant total du projet :
19 058 399,81 €

RÉPARTITION DES MONTANTS ALLOUÉS PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

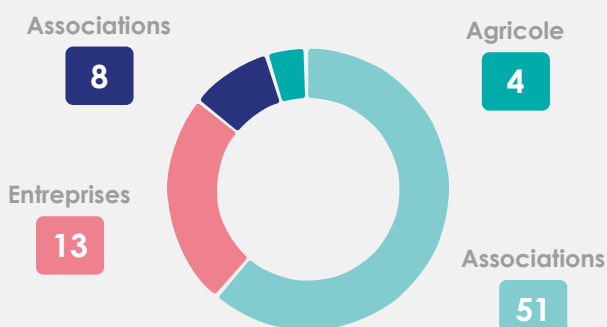
Public : 3 326 787,00 €
Entreprises : 801 143,00 €
Agricoles : 9 612,00 €
Associations : 80 241,00 €

Volume d'aide voté :
4 217 783,00 €

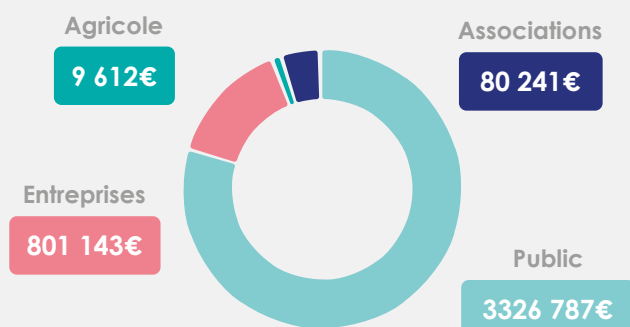
RÉPARTITION DU NOMBRE DE DOSSIERS PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Public : 51
Entreprises : 13
Agricoles : 4
Dossiers de subvention : 76

Répartition du nombre de dossiers selon le type de bénéficiaire



Ventilation des financements selon le type de bénéficiaire



L'ODE EN APPUI AUX MAÎTRES D'OUVRAGE

L'Office De l'Eau, en tant que financeur, accompagne les collectivités maîtres d'ouvrages en eau et assainissement à la réalisation des infrastructures visant à améliorer le traitement

des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable.

En tant que guichet du comité des financeurs du plan Eau Martinique, l'Office De l'Eau coordonne notamment la phase de co-instruction des dossiers de demandes de financement.

Cette procédure concertée s'opère par voie dématérialisée afin d'optimiser les échanges entre porteurs de projets et financeurs. Elle permet in fine d'accélérer la mise en place du financement des projets.

Exemple d'un projet financé par l'ODE

PROJET : Réalisation des études et des travaux de collecte des Eaux Usées et de raccordement des installations de traitement de l'agglomération du PRECHEUR.

OBJECTIFS : Optimiser le fonctionnement des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, réduction de la pollution des milieux aquatiques par les eaux usées.

BÉNÉFICIAIRE : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique).

Les eaux usées de l'agglomération du bourg du Prêcheur sont depuis plusieurs années traitées via des petites unités d'assainissement réparties sur son territoire.

Au fil du temps, ces ouvrages sont devenus obsolètes, sous dimensionnés et coûteux à entretenir. Aussi, une nouvelle station de traitement a été construite.

La présente opération consiste donc à réaliser les infrastructures de collecte des eaux usées (réseaux, postes de refoulement) permettant de supprimer les anciennes mini stations et ainsi améliorer la performance de traitement des eaux usées du bourg.

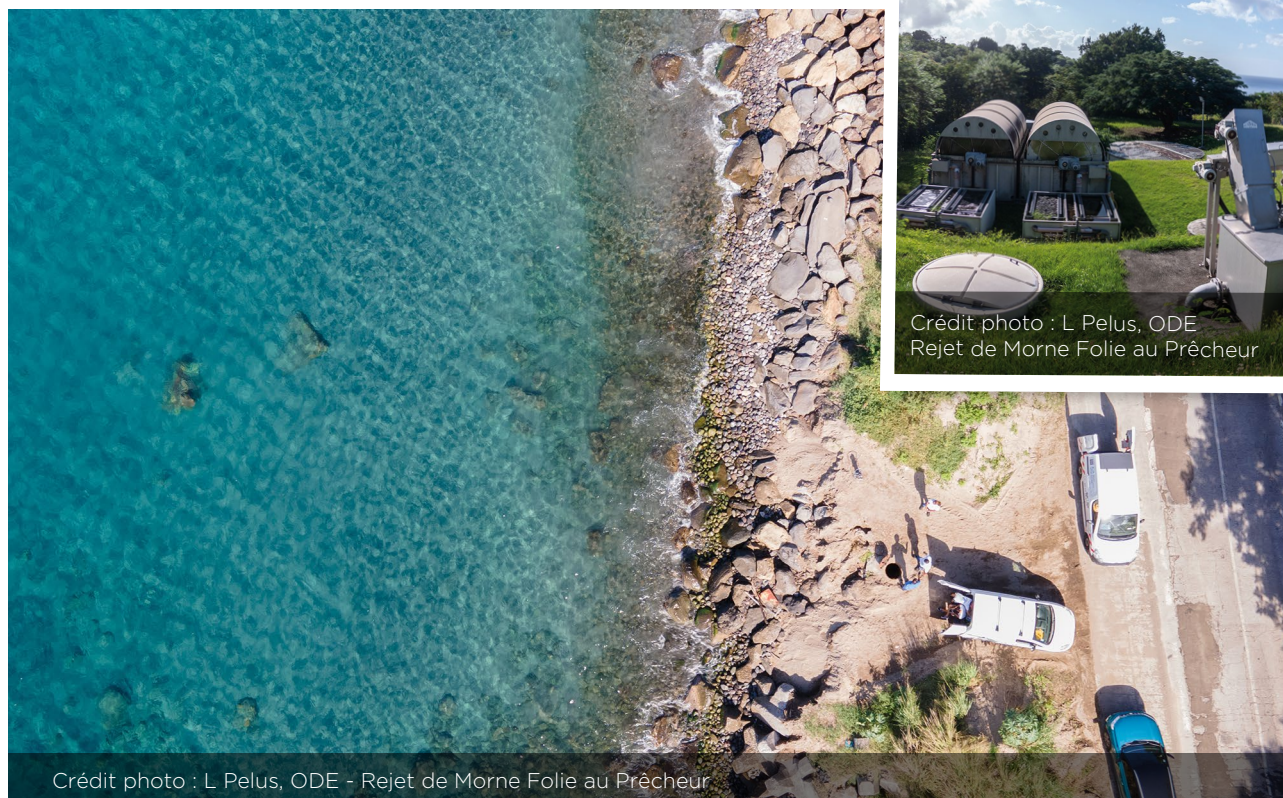
L'ODE a apporté son appui technique à la mise en œuvre opérationnelle de cette opération (définition d'un partenariat tripartite avec l'agence des 50 pas géométriques et la ville du Prêcheur).

MONTANT €

- Montant du projet : 3 004 000,00€
- Montant de l'aide sollicitée à l'ODE : 750 000,00€ (25%)
- Année d'attribution : septembre 2022

Axe d'aide du PPI 3

- Axe 4 : Lutter contre les pollutions
- Ligne 4.a : poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif.





ODE Martinique

Acteur des rendez-vous mondiaux de l'eau



Lucien Saliber Président du Conseil d'Administration de l'ODE et Nizar Baraka, Ministre marocain de l'Équipement et de l'Eau - Crédit photo : ODE.

La Loi dite « Oudin/Santini » du 9 février 2005, introduit la possibilité aux Agences et Offices de l'Eau de consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération internationale.

L'Office De l'Eau développe cette mission de coopération depuis 2013 selon deux axes : la mise en œuvre de coopération décentralisée dans la Caraïbe

et la coopération institutionnelle dans les instances de gouvernance Eau internationales.

Ainsi depuis une dizaine d'années, l'ODE est un acteur bien implanté dans les instances régionales et transnationales. 2023 a marqué la reprise normale des rencontres internationales et l'ODE a été au rendez-vous de ces grandes instances.

DU 22 AU 24 MARS DERNIER S'EST TENU LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EAU AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) À NEW-YORK.

Gaëlle HIELARD, cheffe de projets politiques de bassin et coopération décentralisée, et Mathilde EDMOND-MARIETTE MINOTON, cheffe de projets communication et coopération institutionnelle ont participé à ce rendez-vous historique.

Cette conférence a réuni les Etats, organisations internationales, scientifiques ou encore des acteurs privés et publics de l'eau. A l'issue de cette Conférence, un Programme d'action pour l'eau a été adopté. Plus de 700 engagements ont été pris pour favoriser la transformation d'un monde où l'eau est en sécurité.

Antonio Guterres, Secrétaire général de l'Onu a déclaré : "Il s'agit bien plus qu'une conférence sur l'eau. C'est une conférence sur le monde d'aujourd'hui vu par le prisme de sa ressource la plus importante".

Durant cet évènement historique, l'Office De l'Eau a été invité par le Gouvernement de Malte à participer à une table-ronde. Ainsi Gaëlle HIELARD a pu présenter l'ODE, la Martinique et les enjeux de notre territoire lors d'une session intitulée "les bénéfices de la coopération entre territoires insulaires : échanges de pratiques et expériences".

La voix des territoires insulaires et plus particulièrement de la Martinique a pu être entendue. La cheffe de projets politiques de bassin et coopération décentralisée de l'ODE a démontré le rôle majeur de la coopération régionale dans les enjeux des territoires caribéens.



Mathilde EDMOND-MARIETTE MINOTON (ODE), Bérandère COUILLARD, Secrétaire d'Etat à l'écologie (juillet 2022-juillet 2023) et Gaëlle HIELARD (ODE)

Vidéo intégrale de l'intervention de Gaëlle HIELARD.



La 3^{ème} Conférence Internationale Eau et Climat (CIEC3) s’est tenue les 6 et 7 juillet 2023 à Fès au Maroc.

Cet événement assure le lien entre la Conférence des Nations Unies sur l’Eau (22-24 mars 2023 à New York) et la COP28 sur le climat (30 novembre - 12 décembre 2023).

Une délégation de l’Office De l’Eau Martinique emmenée par le Président de l’ODE M. Saliber a participé à cet événement international.



Gaëlle HIELARD, Cheffe de projets politiques de bassin et coopération décentralisée, Lucien SALIBER, Président du Conseil d’Administration de l’ODE et Michéla ADIN, Directrice générale de l’ODE

RETOUR SUR LES TEMPS FORTS

Le thème de la conférence était **« La gestion de bassin, clé pour l’adaptation et l’atteinte des Objectifs de Développement Durable ».**

La conférence co-organisée par l’Etat du Maroc et le RIOB (Réseau International des Organismes de Bassin) a réuni environ 400 personnes de toutes nationalités

(des représentants des Etats, des organisations internationales, des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, des organismes de bassin, des autorités régionales et locales, etc.).

La Directrice de l’ODE a été invitée à faire une présentation des enjeux de l’eau de la Martinique lors de la session 4 « Mobilisation des ressources en eau : quelle prise en compte du coût réel de l’eau ? ».

D’autres sessions ont traité des thèmes suivants :

- Innovation et technologies pour l’économie de l’eau ;
- Gestion des eaux souterraines : enjeux et perspectives ;
- Gouvernance de l’eau : pour une meilleure cohérence intersectorielle ;
- Mobilisation des ressources en eau : quelle prise en compte du coût réel de l’eau ? ;
- Engagements par et pour les bassins : pour la mise en place de l’Agenda de l’Eau 2030.

DIFFÉRENTES CLÉS DE LECTURE

- Clé sociale**
Diagnostiquer le territoire pour agir de manière ciblée
- Clé gouvernance**
Simplifier pour optimiser et harmoniser la gestion
- Clé technique**
S’appuyer sur des outils de gestion adaptés (prospective & innovation)
- Prix de l’eau**
- Ressource alternative**
À quel prix ?
- Clé économique**
S’appuyer sur des outils d’aide à la décision éprouvés.
- Clé qualité de l’eau**
Le prix est fonction de la qualité de la ressource (chlordécone)

QUELLES SOLUTIONS ?

- Clé sociale**
Mener une politique sociale de l’eau
- Clé gouvernance**
Vers une autorité unique de gestion de l’eau
- Clé technique**
Modèle de gestion de la ressource
- Agir sur le prix de l’eau**
- Clé économique**
Analyse coût/efficacité
- Clé qualité de l’eau**
Prise en charge du surcoût lié au traitement
- Ressource alternative**
Oui si adaptée et supportable

L'interview métier

QUEL EST VOTRE PARCOURS ?

J'ai suivi un cursus de formation, professionnel, général et universitaire dans le domaine administratif et de la communication.

En ce qui concerne mon parcours professionnel, j'ai travaillé dans le milieu associatif, privé et public ce qui m'a permis de m'adapter à différents environnements de travail.

J'occupe actuellement la fonction **d'assistante de direction chargée d'appui au pilotage du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'Office De l'Eau Martinique**. J'exerce ma fonction à la Direction de la Connaissance et des Interventions, mais pas seulement, car je travaille en transversalité avec les autres services. Je fais partie également de l'équipe de rédaction du magazine « L'ODE & Vous ! ».

POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE UN PEU PLUS SUR LA DIRECTION DANS LAQUELLE VOUS ÉVOLUEZ ET EN QUOI CONSISTE VOS MISSIONS ?

J'évolue dans une direction technique avec des ingénieurs et des techniciens sur des thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

On retrouve dans cette direction un service **Connaissance des Milieux et Pressions** qui a la charge de la surveillance des milieux aquatiques et marins et du développement de la connaissance.

Cindy ADELAÏDE

Assistante de direction chargée d'appui au pilotage du Programme Pluriannuel d'Intervention



Un **Service Interventions Financières** avec un **pôle subventions** et un **pôle redevances** qui subventionne des projets structurants par le biais de redevances.

Il y a également **une mission d'expertise technique et réglementaire**. Dans ce cadre, des formations sont proposées et des avis sur des projets d'aménagement sont produits. Des actions spécifiques sont mises en œuvre telles que le **Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP)**.

Pour parler plus généralement de mes missions, concrètement, j'interviens en appui administratif dans cette direction. J'exerce **des missions courantes de secrétariat** telles que la mise en place de réunions techniques et la rédaction de comptes rendus, le suivi du courrier et des parapheurs, la préparation administrative de campagnes de prélèvement, la compilation du rapport de gestion annuel, etc.

Aussi, **j'accompagne les équipes** de manière administrative sur la gestion de projets, donc tout ce qui gravite autour d'un projet afin de faire en sorte qu'il aboutisse. Occasionnellement, j'interviens en **appui logistique sur des événements**.

Je peux être également **sur le terrain** pour des contrôles avec les instructeurs des aides, ou encore des visites de stations d'épuration afin de vérifier leur conformité. Je me porte volontaire pour les campagnes de prélèvement de la cellule terrain et les événements de la cellule animation.

Ce type d'activité me permet de prendre du recul avec les tâches administratives du quotidien.

En effet, les activités de terrain sont pour moi l'opportunité d'être au cœur des actions de préservation des milieux.

« Je dispose d'une grande autonomie afin de m'organiser dans mes tâches. »

De plus, je suis amenée à **interagir avec de nombreux interlocuteurs** (internes et externes).

Je travaille sur des **dossiers spécifiques**, tels que les formations courtes ODE (étude des demandes, rapportage des bilans annuels, etc.), de l'instruction des dossiers d'adhésion au DFAP PRO, je conçois et j'assure le suivi de tableaux de bord financiers (formations courtes, conventions OFB, etc.) et administratifs (avis ODE, professionnels du DFAP, etc.).

Je fais également du rapportage financier des actions mises en œuvre dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau.

Ainsi, je **dispose d'une grande autonomie** afin de m'organiser dans mes tâches. C'est un poste qui exige une **disponibilité** et qui **requiert un certain investissement**.

POUVEZ-VOUS ME DÉCRIRE UNE JOURNÉE TYPE ?

Je ne saurais vous décrire, dans l'idéal, une « journée type », car il faut faire face aux urgences et aux imprévus. Mais, c'est ce qui est plaisant dans ce travail, car chaque jour est un défi et cela me permet de me remettre en question. Je ne reste donc pas sur des acquis. De ce fait, je garde à l'esprit la priorisation des tâches.

Toutefois, il y a des actions qui reviennent au quotidien. Telles que consulter les mails et y répondre - prendre connaissance de l'agenda de sa direction - répondre au téléphone - rédiger des messages sur différents supports, etc.

QU'EST-CE QUE VOUS AIMEZ DANS VOTRE MÉTIER ?

Ce que j'aime dans mon métier, c'est que j'aime le faire. Je m'explique : j'ai toujours ressenti une certaine appétence pour ce métier. Il concourt à mettre en exergue mes qualités rédactionnelles, à forger mon état d'esprit à la gestion du

stress, me procure de l'autonomie dans mon travail et une certaine faculté d'adaptation.

« Ce que j'aime dans mon métier, c'est que j'aime le faire. »

Aussi, j'apprécie la diversité des missions que j'exerce au quotidien et qui me permet d'acquérir une polyvalence et ainsi d'élargir le champ de mes compétences et de mes connaissances.

Ma conscience professionnelle est mise en avant car je me soucie du travail bien fait.

C'est un poste qui a un socle de qualités qui peut amener à exercer d'autres fonctions comme les ressources humaines, la communication et bien d'autres. En effet, il fait appel à de l'organisation, de la discrétion et le fait de savoir communiquer.

L'avantage de cette fonction est qu'elle peut être exercée dans tous les secteurs d'activité.

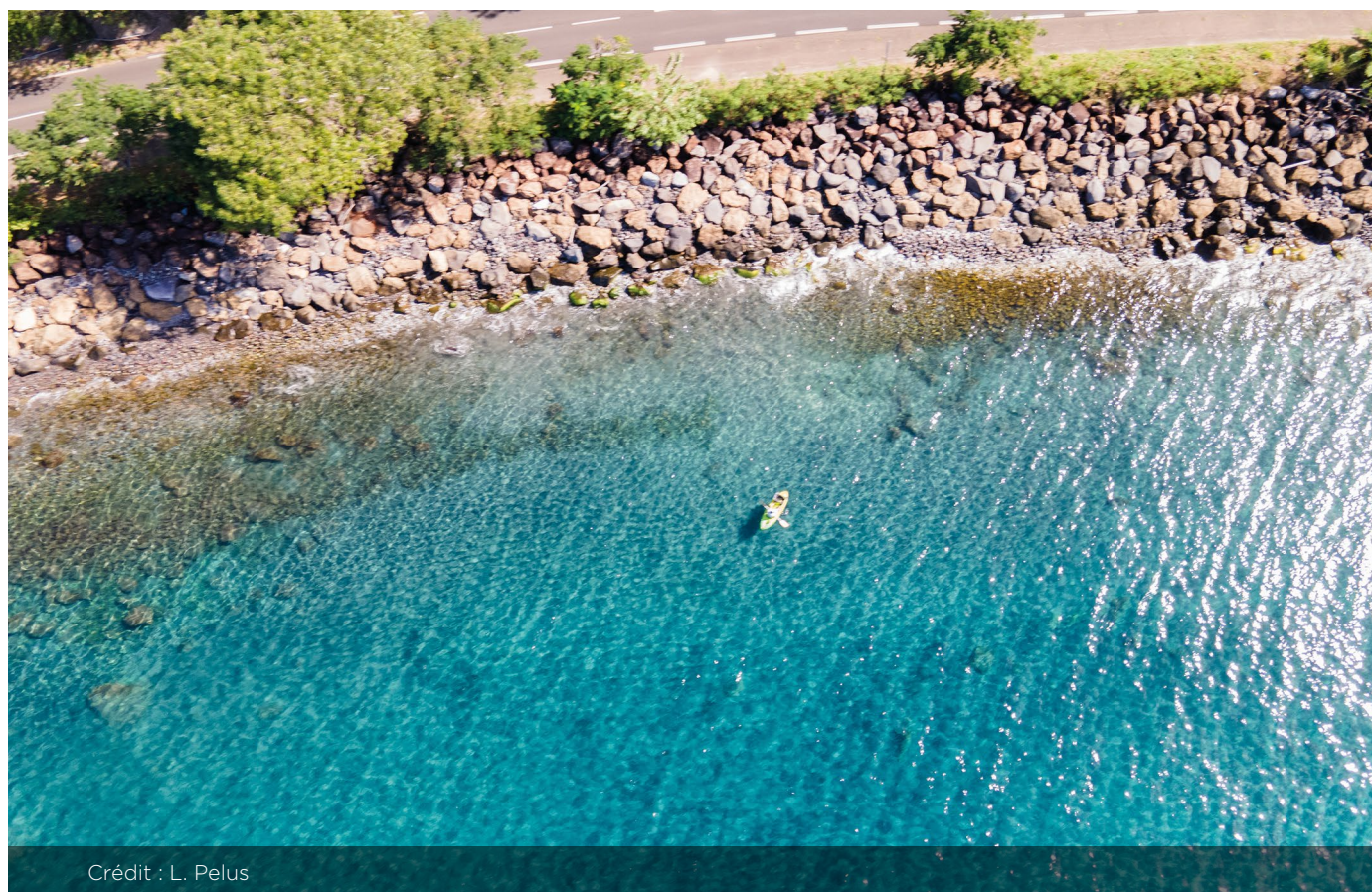
COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE MÉTIER DANS 10 ANS ?

C'est un métier qui doit être en constante évolution avec le marché du travail, et les nouvelles technologies qui voient le jour. Donc, il faut absolument être prêt à s'adapter à tout changement, se former constamment et voire se spécialiser.

Dans la fonction publique territoriale, il y a la possibilité d'évoluer sur des métiers transverses qui nous attirent.

QU'EST-CE QUE VOUS DIRIEZ À UN JEUNE ?

Peu importe les études qu'il entreprend, il faut persévérer et faire preuve de ténacité. Rien n'est facile. Des concessions sont à faire si nécessaire. Mais, il ne faut jamais abandonner.



Crédit : L. Pelus

Les événements

Autour de l'eau et des milieux aquatiques

Nous y étions



Crédit photo : ODE

CARIBSAN CONFÉRENCE RÉGIONALE

13-14 juin 2023

L'ODE Martinique a accueilli les acteurs de l'eau et de l'assainissement de la Caraïbe. Près de 150 participants venus de 15 territoires et collectivités françaises d'Amérique se sont retrouvés au Palais des Congrès de Madiana. Plus d'infos :



SALON VALORA & FORUM

16-17 juin 2023

Le salon Valora est un village du Développement durable et de l'économie circulaire. L'ODE y a tenu un stand et a participé à un Forum « l'ODE & Vous » spécial Valora à LAKOUDIGITAL.

BARBADE : CONFÉRENCE CARIBBEAN WATER AND SEWERAGE ASSOCIATION

Du 28 au 30 juin 2023

Une délégation composée d'un ingénieur et du directeur adjoint de l'ODE s'est rendue à la conférence annuelle de l'Association caribbéenne de l'eau et de l'assainissement à la Barbade.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MANGROVES - AVANT-PREMIÈRE DU FILM « LA VOIX DES MANGROVES »

26 juillet 2023

L'ODE a organisé l'avant-première du film documentaire « La voix des mangroves » produit par Bérénice Médias Corp et réalisé par Laure MARTIN-HERNANDEZ et Vianey SOTES, à destination du grand public et de la jeunesse.



Crédit photo : L. PELUS
Lieu : mangroves des Salines

SÉMINAIRE IFRECOR SAINT BARTHÉLÉMY

Du 18 au 22 septembre 2023

Une délégation de l'ODE Martinique a participé au groupe de travail régional Antilles sur les Récifs Coralliens de l'IFRECOR.

JOURNÉE DU LOGEMENT DEAL

27 septembre 2023

L'ODE a participé à la journée du logement organisée par la DEAL Martinique. Les équipes de l'Office ont tenu un stand d'informations et ont participé à une conférence sur l'assainissement.

21^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE EURO-RIOB

Du 16 au 20 octobre 2023
Valence - ESPAGNE

L'ODE a participé en tant que paneliste à la conférence internationale de l'Euro-Réseau international des organismes de bassin.



JOURNÉE D'ÉTUDE « DYNAMIQUE DES MILIEUX HUMIDES INSULAIRES »

18 octobre 2023

L'université des Antilles a convié l'ODE a présenté ses actions en matière d'hydrologie dans les milieux insulaires.

FORUM « L'ODE & VOUS » - LES MANGROVES DE MARTINIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES ÉCOLES

24 octobre 2023
Robert, Martinique

Une soixantaine de personnes a participé au Forum « l'ODE & Vous » organisé en partenariat avec la Caisse des écoles et la Ville du Robert à l'école Edouard de Lépine.

FÊTE DE LA SCIENCE

Du 10 au 27 novembre 2023

L'ODE a organisé des actions de sensibilisation sur le terrain pour cette édition sur le thème « Sport & Science ».

WEBINAIRE CLÔTURE CARIBSAN

28 novembre

La phase 1 du projet caribéen CARIBSAN touche à sa fin en 2023.



Crédit photo : Lia Visyon



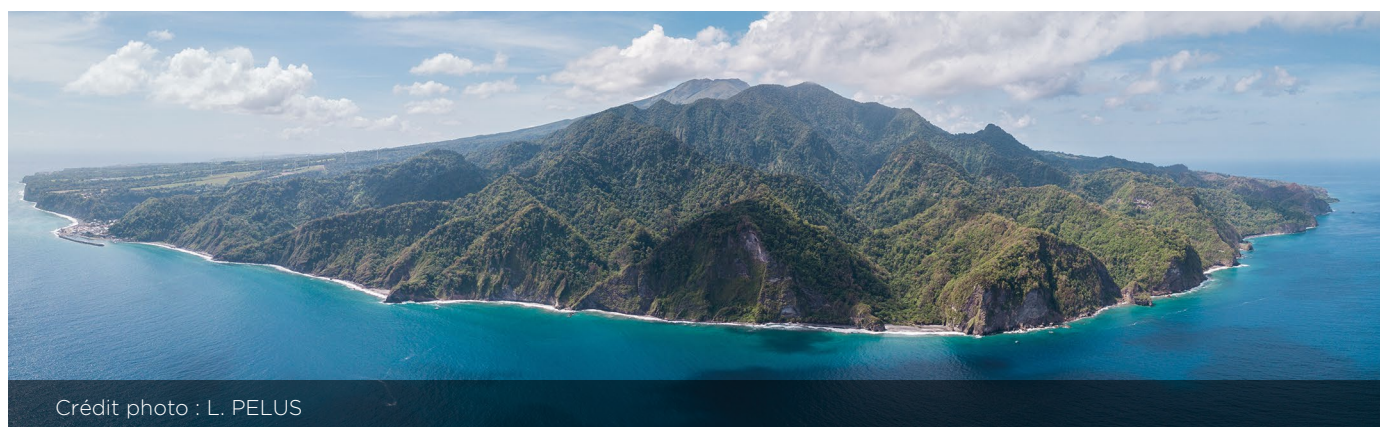
Crédit photo : L. PELUS - Lieu : zone humide sur la Caravelle

En ce moment

SÉMINAIRE REMA

Du 04 au 05 décembre 2023
Martinique

En partenariat avec l'UICN et l'Office De l'Eau Guadeloupe, l'ODE Martinique co-organise le 1^{er} séminaire sur la restauration des mares des Antilles françaises.



Crédit photo : L. PELUS

Nous y serons

UNE SEMAINE POUR L'EAU

Du 18 au 24 mars 2024
Martinique

Chaque année, l'ODE et son RES'EAU déploient des actions de sensibilisation et d'information sur tout le territoire dans le cadre de la Semaine pour l'eau.

Partenaires

Zoom 

Sur les partenaires institutionnels

Pour mettre en œuvre sa politique de protection et de reconquête des milieux aquatiques, l'ODE travaille en partenariat étroit avec les acteurs de l'environnement martiniquais.



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET CHAMBRES CONSULAIRES

CTM, CACEM, CAESM, CAPNM, CCIM, CMA, CAM



SERVICES DE L'ETAT ET AUTRES PARTENAIRES HISTORIQUES

ONF, PNMM, Conservatoire du Littoral, BRGM, DEAL, PNRM, DAAF, ARS, DM



CO-FINANCEURS

AFD, FEDER, OFB, ADEME, Banque des territoires, INTERREG



ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE



RECHERCHE

CNRS, INRAE, CIRAD, IFREMER, ENS, UA, ENTPE, MNHN, UICN (pôle relais zones humides tropicales), Conservatoire Botanique National de Martinique



SENSIBILISATION FORMATION

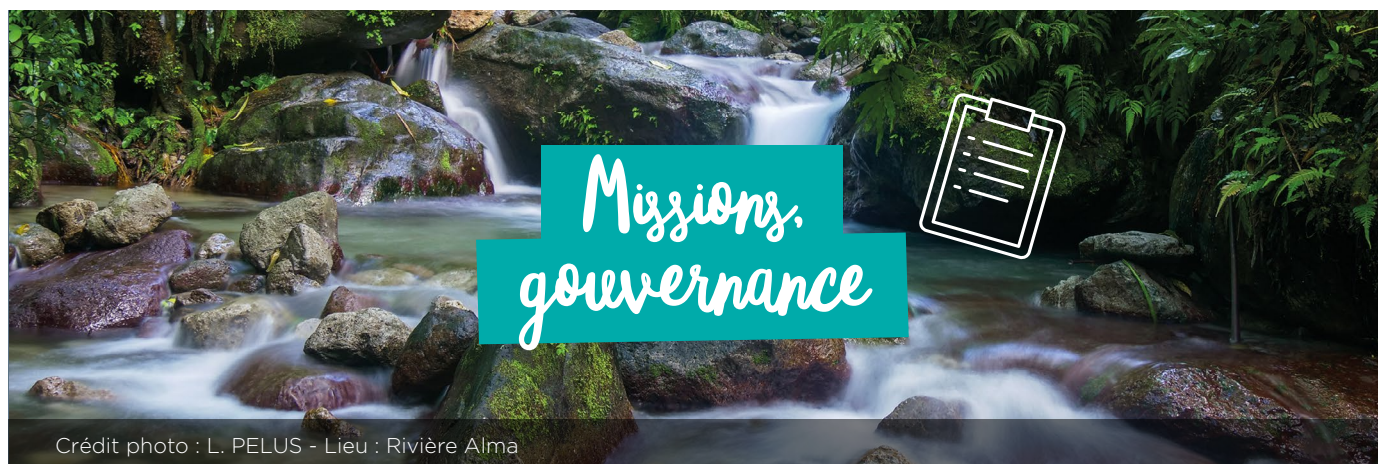
Rés'Eau, FREDON, Carbet des Sciences, H2 Eaux, CNFPT, Rectorat



RELATIONS INTERNATIONALES

PFE, CAWASA, ROBAN, ACTED, CWWA, OI-EAU, DOWASCO, INRH, WASCO

Missions de l'ODE



Crédit photo : L. PELUS - Lieu : Rivière Alma

Membres avec voix délibératives

Lucien SALIBER (Président de l'ODE Martinique et Président de l'Assemblée de la CTM).

Représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements

9 membres

- Olivier MARIE-REINE (CTM)
- David DINAL (CTM)
- Daniel MARIE-SAINTE (CTM)
- Lydia BEAULIEU (CTM)
- Arnaud RENE-CORAIL (Groupements de collectivités territoriales compétentes en matière d'eau et/ou assainissement)
- Alain DUTON (Groupements de collectivités territoriales compétentes en matière d'eau et/ou assainissement)
- Christian PALIN (Groupements de collectivités territoriales compétentes en matière d'eau et/ou assainissement)
- Jean-Baptiste ROTSEN (Groupements de collectivités territoriales compétentes en matière d'eau et/ou assainissement)
- Luc JOUYE de GRANDMAISON (Groupements de collectivités territoriales compétentes en matière d'eau et/ou assainissement)

Représentants des milieux socioprofessionnels et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux

3 membres

- Éric BELLEMARE (AFOC)
- Jean- Maurice MONTEZUME (pêcheur en eau douce)
- Alex PAVIOT (Chambre d'agriculture)

Représentants des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux

3 membres

- Joseph BLEZES (APNE)
- Yasmina ELISABETH (ASSAUPAMAR)
- Guillaume VISCARDI (Conservatoire Botanique National de Martinique)

Représentants des services de l'Etat

3 membres

- Vincent PFISTER (DAAF)
- Anne BRUANT BISSON (ARS)
- Jean-Michel MAURIN (DEAL)

Membres avec voix consultative

- Jean-Christophe BOUVIER (Préfet de la Martinique, Commissaire du gouvernement ou son représentant)
- Michéla ADIN (Directrice générale de l'ODE Martinique)
- Sylvie BOUDRE (Représentant du Personnel ODE).

L'Office De l'Eau est un Établissement Public Local à caractère administratif, chargé d'améliorer la connaissance, de fédérer, de faciliter et de financer les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

*À l'heure où ce magazine est en impression, les nouveaux collèges du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Martinique et du Conseil d'Administration de l'ODE Martinique sont en cours de renouvellement.

Les missions

DE L'OFFICE DE L'EAU

Les Offices de l'Eau, établissements publics locaux, sont les pendants dans les départements d'Outre-Mer des agences de l'Eau sur le territoire hexagonal.



Développent la connaissance sur les milieux aquatiques et marins



Appuient et conseillent techniquement les territoires dans leurs projets



Subventionnent des projets structurants par le biais de redevances



Informent, forment et sensibilisent la population et les acteurs de l'eau



Coopèrent avec des partenaires régionaux et internationaux.

Inauguration

Nouveau siège de l'Office De l'Eau Martinique

Depuis le 1^{er} juillet, le nouveau siège de l'ODE se situe au 140, Boulevard de la Pointe des Nègres 97200 Fort-de-France. Depuis sa création en 2002, l'ODE occupait des locaux Avenue Condorcet à Fort-de-France.

Plus qu'une simple bâtisse, ce siège symbolise le travail acharné des équipes qui constituent cette administration depuis déjà 20 ans ! En effet, depuis sa création le chantier de relogement des agents dans des locaux plus confortables est prévu. Ce projet s'est enfin concrétisé et les agents bénéficient désormais d'un environnement de travail idéal.



Le jeudi 14 septembre s'est tenu l'inauguration de ce nouveau siège en présence de Lucien SALIBER, Président du Conseil d'administration, du président fondateur de l'ODE Claude LISE et de la première présidente du Comité Bassin Martinique, Madeleine JOUYE de GRANDMAISON.

Lors de cet événement, l'ODE a tenu à rendre hommage à Madeleine JOUYE de GRANDMAISON et Claude LISE en raison de leur engagement respectif en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, la salle de réunion, située au 2^{ème} étage, a été dénommée Salle Madeleine JOUYE de GRANDMAISON. Conseillère régionale de Martinique (1983-2010), Députée européenne (2004-2009), **Madeleine JOUYE de GRANDMAISON, née NOL**, a été la première Présidente du Comité de Bassin Martinique (1996-2010). Elle a œuvré pour la reconnaissance des spécificités ultramarines dans la Directive-Cadre Européenne sur l'eau (DCE). Elle a présidé le Réseau International des Organismes de Bassins (2004-2007) et a été à l'initiative de la Déclaration des Trois-Ilets issue de la 6^{ème} assemblée mondiale du RIOB en 2004.



Aussi, la salle du Conseil d'Administration porte désormais le nom de Claude LISE. Président du Conseil général de Martinique (1992-2011), Président de l'Assemblée de Martinique (2015-2021), Député (1988-1993) et Sénateur (1995-2011), **Claude LISE** a été le premier Président du Conseil d'administration de l'Office De l'Eau.



Il a œuvré pour la prise en compte des spécificités ultramarines en matière d'eau et de milieux aquatiques. Il est à l'origine de la création des Offices de l'eau dans les départements d'outre-mer dans le cadre de la loi d'orientation pour l'outre-mer de décembre 2000.

Revivez
ce moment
fort :



Crédit photos - Platypus Agency

Lexique

A **AC** : Assainissement Collectif
ACTED : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADNe : ADN environnemental
AEP : Alimentation en Eau Potable
AFB : Agence Française pour la Biodiversité
AFD : Agence Française de Développement
AFOC : Association Force Ouvrière Consommateurs
AMISOP : Association Martiniquaise pour l'Insertion SOciale et Professionnelle
ANC : Assainissement Non Collectif
APNE : Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement
ARS : Agence Régionale de Santé
ASSAUPAMAR : ASSociation pour la SAUvegarde du PATrimoine MARTiniquais

B **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP : Bâtiment et Travaux Publics

C **CA** : Conseil d'Administration
CACEM : Communauté d'Agglomération du CEntre de la Martinique
CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
CAM : Chambre d'Agriculture de la Martinique
CAPNM : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique
CARIBSAN : CARIBbean SANitation (assainissement caribéen)
CAWASA : CARibbean WATER & Sewerage Association Inc
CBMQ : Conservatoire Botanique National de Martinique
CCIM : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
CDC : Caisse des Dépôts et des Consignations
CDL : Conservatoire Du Littoral
CEB : Comité de l'Eau et de la Biodiversité
CIEC3 : 3^{ème} Conférence Internationale Eau et Climat
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes Martinique
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP : Connaissance des Milieux et Pressions (service de l'ODE)
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
COP 28 : 28^{ème} CONFérence des

Parties à la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CTM : Collectivité Territoriale de Martinique
CWWA : Caribbean Water and Wastewater Association

D **DAAF** : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DBOS : Demande Biochimique en Oxygène 5 jours
DCE : Directive-Cadre sur l'Eau
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DERU : Directive européenne Eaux Résiduaire Urbaines
DFAP : Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers
DM : Direction de la Mer
DOWASCO : DOMinica WATER and Sewerage COMPANY Limited (service eau et assainissement de la Dominique)

E **EDL** : Etat Des Lieux
EEE : Espèce Exotique Envahissante
EH : Equivalent Habitant
ENS : Ecole Normale Supérieure
ENTPE : Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

F **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
FPV : Filtre Planté de Végétaux
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

I **IFRECOR** : Initiative Française pour les REcifs CORalliens
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, et l'Environnement
INRH : Institut National de Recherche Halieutique
INTERREG : INTER REGIONal (programme de coopération territoriale européenne afin de favoriser les échanges économiques et sociaux)

M **MJS** : Martiniquaise Jeunesse Solidarité (association membre du Rés'Eau)
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

N **NGS** : Next-Generation Sequencing (Séquençage de nouvelle génération)
ODE : Office De l'Eau
OFB : Office Français de la Biodiversité

O **OI-EAU** : Office International de l'EAU
ONF : Office National des Forêts
ONU : Organisation des Nations Unies

P **PEDOM** : Plan Eau DOM
PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
PFE : Partenariat Français pour l'Eau
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNMM : Parc Naturel Marin de Martinique
PNRM : Parc Naturel Régional de Martinique
PPI : Programme Pluriannuel d'Intervention
PR : Poste de Refoulement
PSEE : Polluant Spécifique de l'Etat Ecologique

R **RES'EAU** : RESeau EAU (réseau coordonné par l'ODE d'acteurs publics et privés Martiniquais engagés dans des actions à visées de protection des milieux aquatiques)
REUT : Réutilisation des Eaux Usées Traitées
RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin
ROBAN : Réseau des Organismes de Bassin d'Amérique du Nord

S **SDA** : Schéma Directeur d'Assainissement
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SICSM : Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
SMDS : Société Martiniquaise de Distribution et de Services
SME : Société Martiniquaise des Eaux
SMTVD : Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

T **TRAMIC** : TRAçage des Contaminants MICrobiens
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

U **UA** : Université des Antilles
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
UPP : Université Populaire et de la Prévention (association membre du Rés'Eau)
UTMV : Unité de Traitement des Matières de Vidange

V **VSC** : Volontaire au Service Civique

W **WASCO** : WATER and Sewerage COMPANY Limited (service eau et assainissement)
WC : Water-Closets (toilettes)



Crédit photo : L. PELUS - Station de traitement des eaux usées de Dillon à Fort-de-France



NOUS CONTACTER

05 96 48 47 20
contact@eumartinique.fr
www.eumartinique.fr

NOUS SITUER

140 Boulevard de
la Pointe des Nègres
97200 Fort-de-France

ODE Martinique
Office De l'Eau

